Ontario

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario

Supplément 2003

Guide de lutte contre les mauvaises herbes 2002

Publication 75SF

L'adresse du site Web du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario a été remplacée par www.gov.on.ca/omaf pour refléter le récent changement de nom du Ministère. Veuillez joindre le présent supplément à l'édition 2002 du *Guide de lutte contre les mauvaises herbes,* publication 75F. À moins d'indication différente, toutes les pages mentionnées dans le présent supplément renvoient à l'édition 2002 de la publication 75F.

Objet du présent supplément :

Nouveaux produits

- ACCENT TOTAL[1]
- BATTALION
- DESORMONE
- DIUREX 80W
- FACTOR
- SUMMIT EXTRA[1]
- TOPSIDE
- TOUCHDOWN iQ
- ULTIM TOTAL[1]

Changement de formulation

SENCOR 500 F a été remplacé par SENCOR 480 F. Voir p. 2 du présent supplément pour plus de détails.

Produits abandonnés

- BLADEX L & DF
- BROADSTRIKE DUAL
- CUTRINE PLUS
- EVICT SOLUPAK
- KIL-MOR
- LENTAGRAN
- PATORAN FL
- STAMPEDE CM
- STRIKER

Nouveaux mélanges en cuve — Maïs et soya

Voir les tableaux 13, 14, 18 et 19 du présent supplément pour une liste complète des mélanges en cuve destinés au maïs et au soya.

Nouvelles homologations

- ASSURE II — Rutabaga, haricots comestibles
- PINNACLE — Tomate
- PRISM — Tomates fraîches et de transformation

Nouveaux adjuvants

- ALLIANCE
- AQUASOFT
- AQUA-STABLE
- IN-SIGHT
- TRAMLINE
- VALID

Nouvelle section destinée aux producteurs de moutarde

Voir p. 31 du présent supplément.

Produits abandonnés

Les herbicides suivants ne sont désormais plus offerts sur le marché. Faire abstraction de toute mention de ces produits dans la publication 75F, *Guide de lutte contre les mauvaises herbes 2002*.

Nom du produit	Cultures ou utilisations auxquelles ce produit était destiné
BLADEX LIQUID	Maïs de grande culture, de semence et sucré
BLADEX DF	Maïs de grande culture, de semence et sucré
BROADSTRIKE DUAL	Soya; BROADSTRIKE DUAL MAGNUM est toujours offert
BROADSTRIKE TREFLAN	Soya
CUTRINE PLUS	Lutte contre les algues dans les étangs de ferme, de pêche, les réservoirs d'eau pour lutter contre les incendies et les bassins d'alevinage qui sont totalement fermés
EVICT SOLUPAK	SENCOR, LEXONE sont des produits équivalents; voir leurs étiquettes pour des précisions sur leurs usages et les doses
KIL-MOR	Avoine, maïs, orge et blé de printemps et d'automne, et terres non cultivées
LENTAGRAN	Chou, maïs (de grande culture, de semence et sucré), tomate
PATORAN FL	Soya, haricots secs, haricot de Lima, haricot mange-tout, haricot adzuki et pomme de terre
STAMPEDE CM	Avoine, orge et blé de printemps
STRIKER	Maïs

Changement de formulation

SENCOR 500 F a été remplacé par SENCOR 480 F. Noter ce changement de formulation partout où figure SENCOR 500 F parmi les traitements recommandés dans la publication 75F, *Guide de lutte contre les mauvaises herbes 2002*. Le changement de formulation **n'a aucune** incidence sur la dose du produit à l'hectare. Les doses indiquées pour SENCOR 500 F s'appliquent à la nouvelle formulation : SENCOR 480 F.

Ajouts en 2003

Pour de l'information le plus à jour qui soit sur la publication 75F et la lutte contre les mauvaises herbes, consulter le site Web suivant du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario : *http://www.gov.on.ca/OMAF/french/crops/insects/weeds.html.*

Sont compris dans le présent supplément, les **nouveaux** produits homologués pour 2002–2003, accompagnés de remarques sur chaque traitement, et d'éventuelles corrections apportées aux produits, aux doses et aux précautions. Pour de l'information complète, consulter la version intégrale de la publication 75F, *Guide de lutte contre les mauvaises herbes 2002,* mise sous presse en janvier 2002. Pour commander un exemplaire du *Guide de lutte contre les mauvaises herbes 2002*, composer le 1 888 466-2372. Faites ensuite le 1 pour obtenir la version anglaise ou le 2, pour la version française, suivi du 3 pour passer la commande.

TABLEAU 1. Herbicides utilisés en Ontario (p. 59)

Nom commun	NOM COMMERCIAL	Formulation	Concentration garantie de matière active	Tableau d'homologation en Ontario	Groupe	Intervalle avant la pluie	Entreposage durant l'hiver	Code du fabricant
dichlorprop/2,4-D	DESORMONE	EC	680 g/L	2	4	4	B	NUA
diuron	DIUREX 80W	WP	80 %	2	7	—	C	UAG
glyphosate	FACTOR	Sn	356 g/L	6	9	6	B	INT
glyphosate diammonium	TOUCHDOWN iQ	Sn	360 g/L	6	9	4	B	SYN
MCPB/MCPA	TOPSIDE	Sn	400 g/L	3	4	4	A	UAG
nicosulfuron + diflufenzopyr/dicamba	ACCENT TOTAL[1]	DF + WG	75 % + 70 %	2	2, 4	4	C	DUQ
nicosulfuron + primisulfuron-méthyl/dicamba	SUMMIT EXTRA[1]	DF + WG	75 % + 47,4 %	2	2, 4	4	C	SYN
nicosulfuron/rimsulfuron + diflufenzopyr/dicamba	ULTIM TOTAL[1]	DF + WG	75 % + 70 %	2	2, 4	4	C	DUQ
rimsulfuron + s-métolachlore/benoxacor + dicamba	BATTALION[1]	DF + EC + Sn	25 % + 915 g/L + 480 g/L	2	2, 15, 4	2	B	DUQ
s-métolachlore/benoxacor/atrazine + glufosinate ammonium	LIBERTY PRIME[1]	SC + Sn	720 g/L + 200 g/L	2	15, 5, 10	4	A	SYN

[1] Identifie un herbicide vendu en emballage combiné sous ce nom commercial.

Abréviations des formulations : DF = produit pulvérulent, EC = concentré émulsifiable, Sn = solution, WG = granulés mouillables

Entreposage durant l'hiver : A = Ne pas laisser geler. B = Il est préférable de ne pas laisser geler le produit. Si cela arrive, le réchauffer à 10 ou 20 °C et bien l'agiter avant l'utilisation. C = En général, ne craint pas le gel. Entreposer dans un endroit frais et sec.

Tableau d'homologation en Ontario : Voir la p. 69 de la publication 75F, *Guide de lutte contre les mauvaises herbes 2002*, pour connaître les critères de classement des pesticides en Ontario.

Code du fabricant : Voir la dernière page du présent supplément pour la liste complète des fabricants d'herbicides et leurs coordonnées.

NOUVEAU tableau à ajouter à la p. 68.

TABLEAU 1a. Produits à base de glyphosate et leurs usages homologués

				Cultures tolérant le glyphosate			Applications avant la récolte								
Nom commercial	Formulation	Concentration garantie de matière active	Fabricant	Canola	Maïs de grande culture	Soya	Orge	Haricots	Canola	Lin	Fourrages	Pois de grande culture	Avoine	Soya	Blé
CREDIT	Sn	356 g/L	NUA				✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
FACTOR	Sn	356 g/L	INT				✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
GLYFOS	Sn	356 g/L	CAU				✓	✓	✓	✓		✓		✓	✓
RENEGADE	Sn	356 g/L	MOX				✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓
ROUNDUP	Sn	356 g/L	MOX	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
ROUNDUP DRY	SG	64 %	MOX				✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
ROUNDUP TRANSORB	Sn	360 g/L	MOX	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
TOUCHDOWN 480	Sn	330 g/L	SYN				✓	✓	✓			✓		✓	✓
TOUCHDOWN 600	Sn	413 g/L	SYN				✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
TOUCHDOWN iQ	Sn	360 g/L	SYN	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
VANTAGE	Sn	356 g/L	DWE	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
VANTAGE PLUS	Sn	360 g/L	DWE	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

TABLEAU 2. Restrictions (rotation des cultures et pH du sol)

(p. 70)	Grandes cultures																							
Nom commercial	luzerne	orge	orge (contre-ensemencée)	haricots rognons	haricots blancs	canola, y compris RR	canola IMI Smart	trèfle rouge	maïs de grande culture, y compris RR, LL, PP	maïs Clearfield	maïs de semence	lin	avoine	avoine (contre-ensemencée)	arachides	seigle d'automne	seigle d'automne (contre-ensemencé)	soya	tournesol	tabac	blé de printemps	blé de printemps (contre-ensemencé)	blé d'automne	blé d'automne (contre-ensemencé)
	Nombre de mois entre le traitement et les plantations																							
ACCENT TOTAL[1]	10	10	10	eb	10	10	10	10	—	—	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	10	eb	eb	eb	eb	4	eb
BATTALION[1]	eb	10	eb	eb	10	10	10	10	—	—	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	10	eb	eb	eb	eb	4	eb
SUMMIT EXTRA[1]	11	11	eb	11	11	22	22	eb	—	—	10	eb	11	eb	eb	eb	eb	10	eb	eb	11	11	4	eb
ULTIM TOTAL[1]	eb	10	eb	eb	10	10	10	10	—	—	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	10	eb	eb	eb	eb	4	eb

(p. 72)	Cultures horticoles																											
Nom commercial	asperge	haricot de Lima	haricot mange-tout	betterave rouge,	betterave à sucre	brocoli	choux de Bruxelles	chou	carotte	chou-fleur	céleri	maïs sucré	concombre	ail	fines herbes	laitue	melon brodé	oignon	panais	pois	poivron	pomme de terre	citrouille	rutabaga	épinard	courge	tomate (repiquée)	melon d'eau
ACCENT TOTAL[1]	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb
BATTALION[1]	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb
SUMMIT EXTRA[1]	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb
ULTIM TOTAL[1]	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb	eb

GRAS = Intervalle de rotation des cultures indiqué sur l'étiquette; si l'intervalle n'est pas en gras, c'est qu'il n'est pas indiqué sur l'étiquette et qu'il repose sur des données de recherche.

— = Homologué pour cette utilisation.

eb = Essai biologique en conditions réelles; l'utilisateur assume la responsabilité de toutes les cultures ne figurant pas sur l'étiquette.

[1] Indique que l'herbicide est vendu en emballage combiné sous cette marque de commerce.

TABLEAU 5. Adjuvants utilisés en Ontario (p. 83)

NOM COMMERCIAL*	Type d'adjuvant	Composition chimique	Concentration garantie de matière active	Tableau d'homologation en Ontario	Entreposage durant l'hiver	Code du fabricant
ALLIANCE	agent de compatibilité	ester phosphorique aliphatique, isopropanol et éthers glycoliques	69 %	s.o.	A	NOR
AQUASOFT	conditionneur d'eau	acide hydroxy carboxylique, acides phosphoriques et acide polyacrylique de sulfate d'ammonium	63 %	s.o.	A	NOR
AQUA-STABLE	tampon	polycarboxylate aliphatique et chlorure de calcium	28 %	s.o.	A	NOR
IN-SIGHT	colorant pour marqueur de mousse	colorant, surfactants et agents de couplage		s.o.	A	NOR
TRAMLINE	marqueur de mousse	surfactants non ioniques et anioniques	30 %	s.o.	A	NOR
VALID	retardateur de dérive/démoussant	lécithine, émulsifiants, glycols démoussant diméthylpolysiloxane		s.o.	A	LOV

* La mention d'un nom de marque ou d'un nom commercial dans le tableau qui précède ne signifie pas que le Comité ontarien de lutte contre les mauvaises herbes cautionne ce produit ni qu'il en recommande l'utilisation à l'exclusion des autres produits comparables. Les noms commerciaux apparaissent en majuscules. s.o. = sans objet

NOUVEAU tableau à ajouter à la p. 15.

TABLEAU C. Doses d'adjuvant en fonction du volume d'eau dans la cuve du pulvérisateur

% de l'adjuvant / eau	0,1 % v/v	0,2 % v/v	0,25 % v/v
L d'adjuvant / L d'eau	1 L/1000 L	2 L/1000 L	2,5 L/1000 L
L d'adjuvant / 100 gal US d'eau	0,38 L/100 gal US	0,76 L/100 gal US	0,95 L/100 gal US

LES CORRECTIONS AUX DOSES OU AUX PRÉCAUTIONS SONT EN CARACTÈRES GRAS.
LES NOUVEAUX PRODUITS SONT MARQUÉS « NOUVEAUX ». LES CULTURES SUIVENT L'ORDRE DE PRÉSENTATION DE LA PUBLICATION 75F, *GUIDE DE LUTTE CONTRE LES MAUVAISES HERBES 2002*.

Matière active NOM COMMERCIAL (Formulation)	DOSE (de matière active) DE PRODUIT/HA	DOSE DE PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS (voir aussi le chapitre 4, Notes sur les herbicides, et le chapitre 5, Notes sur les adjuvants)
Venture L (125 g/L) sur de nombreuses cultures			
Anti-graminées de postlevée (p. 214, 215, 226, 230, 238, 248, 253, 259, 261, 263, 275, 277, 283, 288, 296, 298, 303, 305, 314, 317, 320)			
CORRECTION AUX DOSES (voir caractères gras)			
fluazifop-p-butyl VENTURE L (125 g/L)	0,075 à 0,25 kg/ha 0,6 à 2 L/ha	 0,24 à 0,8 L/ac	• Appliquer en POST sur des graminées en croissance active avant le tallage. • Appliquer à raison de 0,6 L/ha (0,24 L/ac) au stade 2–5 feuilles du maïs spontané. • Appliquer à raison de 0,8 L/ha (0,32 L/ac) au stade 2–5 feuilles de l'orge et du blé spontané. • **Appliquer à raison de 1 L/ha (0,4 L/ac) au stade 2–5 feuilles des graminées annuelles (stade 2–4 feuilles dans le cas des sétaires).** • **Appliquer à raison de 2 L/ha (0,8 L/ac) au stade 3–5 feuilles du chiendent et de la muhlenbergie feuillée.**
Haricot adzuki, haricot sec comestible, haricot de Lima, ambérique			
Anti-graminées de postlevée (p. 96)			
CORRECTION AUX PRÉCAUTIONS (voir caractères gras)			
quizalofop-p-éthyl ASSURE II (96 g/L) plus concentré d'huile	0,036 à 0,07 kg/ha 0,38 à 0,75 L/ha	 0,15 à 0,3 L/ac	• Appliquer sur les céréales spontanées et les graminées annuelles levées entre le stade 2 feuilles et le tallage, et sur le maïs spontané et le chiendent au stade 2–6 feuilles. • Utiliser la dose de 0,38 L de ASSURE II/ha (0,15 L/ac) pour lutter contre le maïs spontané, les céréales spontanées et la sétaire verte. • La dose de 0,5 L de ASSURE II/ha (0,2 L/ac) détruit la partie aérienne du chiendent et assure également la maîtrise du pied-de-coq. • Utiliser la dose de 0,75 L de ASSURE II/ha (0,3 L/ac) pour lutter contre le chiendent. • Utiliser la dose supérieure de CANPLUS 411 ou de SUREMIX pour lutter contre la folle avoine et le chiendent, ou en période de sécheresse. • **Maintenant homologué pour toutes les catégories commerciales.**
CANPLUS 411 ou SURE-MIX	5 à 10 L/1000 L 5 L/1000 L	5 à 10 L/1000 L 5 L/1000 L	

Matière active NOM COMMERCIAL (Formulation)	DOSE (de matière active) DE PRODUIT/HA	DOSE DE PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS (voir aussi le chapitre 4, Notes sur les herbicides, et le chapitre 5, Notes sur les adjuvants)
Anti-dicotylédones de postlevée (p. 97)			
CORRECTION AUX PRÉCAUTIONS (voir caractères gras)			
foménafène REFLEX (240 g/L) plus adjuvant AGRAL 90	0,24 kg/ha 1 L/ha 2,5 L/1000 L	 0,4 L/ac 2,5 L/1000 L	• **NE PAS** utiliser sur les haricots adzuki • Appliquer en POST au stade 1–2 feuilles trifoliées de la culture. • Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont petites et en croissance active. • Appliquer dans 200–350 L d'eau/ha (80–140 L d'eau/ac). • **NE PAS** appliquer quand on prévoit de la pluie dans les 4 heures qui suivent. • **NE PAS** appliquer REFLEX plus souvent qu'une fois tous les 2 ans. • **NE PAS** traiter les cultures soumises à un stress. • Certaines restrictions s'appliquent aux cultures comprises dans la rotation. • **NE PAS récolter les haricots secs dans les 84 jours qui suivent le traitement.** • **NE PAS récolter les haricots mange-tout dans les 30 jours qui suivent le traitement.**
Blé d'automne et seigle d'automne			
Anti-graminées et anti-dicotylédones de postlevée (p. 103)			
CORRECTION AUX PRODUITS ET AUX DOSES (voir caractères gras)			
tralkoxydime ACHIEVE 80DG (80 DG) plus bromoxynil PARDNER (280 g/L) **plus huile minérale/surfactant** **TURBOCHARGE**	0,2 kg/ha 0,25 kg/ha 0,28 à 0,336 kg/ha 1 à 1,2 L/ha **0,5 L/100 L**	 0,1 kg/ac 0,4 à 0,48 L/ac **0,5 L/100 L**	• Utiliser ce mélange en cuve contre la folle avoine et les dicotylédones. • Appliquer quand la folle avoine est au stade 1–6 feuilles, que le blé d'automne est au stade 2–4 feuilles, à l'automne, et entre le stade 2 feuilles et le stade de sortie de la feuille de l'épi, au printemps. • Ce traitement est plus efficace contre les annuelles d'automne lorsqu'il est fait à l'automne.
tralkoxydime ACHIEVE 80DG (80 DG) plus bromoxynil MCPA BUCTRIL M ((1:1)560 g/L) **plus huile minérale/surfactant** **TURBOCHARGE**	0,2 kg/ha 0,25 kg/ha 0,56 kg/ha 1 L/ha **0,5 L/100 L**	 0,1 kg/ac 0,4 L/ac **0,5 L/100 L**	• Utiliser ce mélange en cuve contre la folle avoine et les dicotylédones. • Appliquer quand la folle avoine est au stade 1–6 feuilles, que le blé d'automne est au stade 2–4 feuilles, à l'automne, et entre le stade 2 feuilles et le stade de sortie de la feuille de l'épi, au printemps.

Matière active NOM COMMERCIAL (Formulation)	DOSE (de matière active) DE PRODUIT/HA	DOSE DE PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS (voir aussi le chapitre 4, Notes sur les herbicides, et le chapitre 5, Notes sur les adjuvants)
Maïs — Voir les tableaux 13 et 14 pour connaître tous les mélanges en cuve homologués			
Destruction chimique et désherbage résiduaire (p. 120)			
CORRECTION AUX PRÉCAUTIONS (voir caractères gras)			
atrazine AATREX NINE-O (90 WG) AATREX (480 g/L) ATRAZINE 480 (480 g/L) plus paraquat GRAMOXONE (200 g/L)	1,53 kg/ha 1,7 kg/ha 3,18 L/ha 3,18 L/ha 0,55 à 1,1 kg/ha 2,75 à 5,5 L/ha	 0,68 kg/ac 1,27 L/ac 1,27 L/ac 1,1 à 2,2 L/ac	• Appliquer au moins 3 jours avant la levée de la culture. • Certaines espèces de vivaces (laiteron, brome et dactyle pelotonné) peuvent échapper au traitement. • Il y aurait lieu d'envisager des traitements subséquents lorsque le maïs est parvenu au stade où des traitements herbicides sont recommandés dans la section sur les méthodes traditionnelles de travail du sol dans le maïs. • **Appliquer dans 200–250 L d'eau/ha (80–100 L/ac).**
NOUVEAUX MÉLANGES EN CUVE			
atrazine AATREX NINE-O (90 WG) AATREX (480 g/L) ATRAZINE 480 (480 g/L) plus diméthénamide FRONTIER (900 g/L) plus paraquat GRAMOXONE (200 g/L)	1,53 kg/ha 1,7 kg/ha 3,18 L/ha 3,18 L/ha 1 à 1,25 kg/ha 1,1 à 1,4 L/ha 0,55 à 0,8 kg/ha 2,75 à 4 L/ha	 0,68 kg/ac 1,27 L/ac 1,27 L/ac 0,44 à 0,56 L/ac 1,1 à 1,6 L/ac	• Appliquer au moins 3 jours avant la levée de la culture. • Certaines espèces de vivaces (laiteron, brome et dactyle pelotonné) peuvent échapper au traitement. • Il y aurait lieu d'envisager des traitements subséquents lorsque le maïs est parvenu au stade où des traitements herbicides sont recommandés dans la section sur les méthodes traditionnelles de travail du sol dans le maïs. • Appliquer dans 200–250 L d'eau/ha (80–100 L/ac). • Utiliser la dose supérieure de FRONTIER si l'infestation est forte.
diméthénamide FRONTIER (900 g/L) plus paraquat GRAMOXONE (200 g/L)	1 à 1,25 kg/ha 1,1 à 1,4 L/ha 0,55 à 0,8 kg/ha 2,75 à 4 L/ha	 0,44 à 0,56 L/ac 1,1 à 1,6 L/ac	• Appliquer au moins 3 jours avant la levée de la culture. • Certaines espèces de vivaces (laiteron, brome et dactyle pelotonné) peuvent échapper au traitement. • Il y aurait lieu d'envisager des traitements subséquents lorsque le maïs est parvenu au stade où des traitements herbicides sont recommandés dans la section sur les méthodes traditionnelles de travail du sol dans le maïs. • Appliquer dans 200–250 L d'eau/ha (80–100 L/ac). • Utiliser la dose supérieure de FRONTIER si l'infestation est forte.
flufénacet métribuzine AXIOM (68 DF) plus glyphosate ROUNDUP (356 g/L)	0,76 à 1 kg/ha 1,12 à 1,47 kg/ha 0,89 kg/ha 2,5 L/ha	 0,45 à 0,59 kg/ac 1 L/ac	• Appliquer en PP à la SURFACE (jusqu'à 7 jours avant les semis) ou en PRÉ. • **NE PAS** appliquer sur des sols de texture grossière. • Ajuster la dose en fonction de la texture du sol, selon les indications portées par l'étiquette. • **NE PAS appliquer sur le maïs de semence ni sur le maïs sucré.** • La maîtrise du chiendent que procure normalement ROUNDUP peut être réduite avec ce mélange en cuve.

Matière active NOM COMMERCIAL (Formulation)	DOSE (de matière active) DE PRODUIT/HA	DOSE DE PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS (voir aussi le chapitre 4, Notes sur les herbicides, et le chapitre 5, Notes sur les adjuvants)
flufenacet métribuzine	0,76 à 0,86 kg/ha		• Appliquer en PP à la SURFACE (jusqu'à 7 jours avant les semis) ou en PRÉ.
AXIOM (68 DF)	1,12 à 1,26 kg/ha	0,45 à 0,5 kg/ac	• **NE PAS** appliquer sur des sols de texture grossière.
plus atrazine	1,26 à 1,89 kg/ha		• Ajuster les doses en fonction de la texture du sol, selon les indications portées par l'étiquette.
AATREX NINE-O (90 WG)	1,4 à 1,65 kg/ha	0,57 à 0,66 kg/ac	• **NE PAS** appliquer sur le maïs de semence ni sur le maïs sucré.
plus glyphosate	0,89 kg/ha		• La maîtrise du chiendent que procure normalement ROUNDUP peut être réduite avec ce mélange en cuve.
ROUNDUP (356 g/L)	2,5 L/ha	1 L/ac	
flufenacet métribuzine	0,76 à 0,86 kg/ha		• Appliquer en PRÉ.
AXIOM (68 DF)	1,12 à 1,26 kg/ha	0,45 à 0,5 kg/ac	• **NE PAS** appliquer sur des sols de texture grossière.
plus dicamba	0,6 kg/ha		• Ajuster la dose en fonction de la texture du sol, selon les indications portées par l'étiquette.
BANVEL II (480 g/L)	1,25 L/ha	0,5 L/ac	• **NE PAS** appliquer sur le maïs de semence ni sur le maïs sucré.
plus glyphosate	0,89 kg/ha		• La maîtrise du chiendent que procure normalement ROUNDUP peut être réduite avec ce mélange en cuve.
ROUNDUP (356 g/L)	2,5 L/ha	1 L/ac	
flufenacet métribuzine	0,76 à 0,86 kg/ha		• Appliquer en PRÉ.
AXIOM (68 DF)	1,12 à 1,26 kg/ha	0,45 à 0,5 kg/ac	• **NE PAS** appliquer sur des sols de texture grossière.
plus dicamba atrazine	1,6 à 1,72 kg/ha		• Ajuster la dose en fonction de la texture du sol, selon les indications portées par l'étiquette.
MARKSMAN (1,2:1,401 g/L)	4 à 4,3 L/ha	1,6 à 1,72 L/ac	• **NE PAS** appliquer sur le maïs de semence ni sur le maïs sucré.
plus glyphosate	0,89 kg/ha		• La maîtrise du chiendent que procure normalement ROUNDUP peut être réduite avec ce mélange en cuve.
ROUNDUP (356 g/L)	2,5 L/ha	1 L/ac	
sarsaflutriole	70 à 105 g/ha		• Appliquer en PP à la SURFACE (jusqu'à 14 jours avant les semis) ou en PRÉ.
plus atrazine	0,8 à 1,0063 kg/ha		• **NE PAS** incorporer les traitements faits en prévernis.
CONVERGE[1]			• Utiliser la dose supérieure pour venir en échec le panic d'automne et maîtriser temporairement le panic miliet.
CONVERGE (75 WDG)	105 à 140 g/ha	42 à 56 g/ac	• CONVERGE 75 WDG doit être appliqué avec CONVERGE 480.
CONVERGE (480 g/L)	1,67 à 2,21 L/ha	0,67 à 0,88 L/ac	• CONVERGE est un emballage combiné qui renferme CONVERGE 75 WDG et CONVERGE 480.
plus glyphosate	0,89 kg/ha		• Par temps inclément ou sous des conditions de sol défavorables, les feuilles du blé peuvent jaunir temporairement.
ROUNDUP (360 g/L)	2,5 L/ha	1 L/ac	• **NE PAS** appliquer CONVERGE sur des sols sableux, des sables loumeux, ni des sols renfermant moins de 2 % de matière organique.
ou plus glyphosate TMS	0,925 kg/ha		• **NE PAS** appliquer sur le maïs de semence ni sur le maïs sucré.
TOUCHDOWN 480 (330 g/L)	2,5 L/ha	1 L/ac	
s-métolachlore benoxacor	1,14 à 1,6 kg/ha		• Utiliser la dose supérieure de DUAL II MAGNUM si l'infestation est forte.
DUAL II MAGNUM (915 g/L)	1,25 à 1,75 L/ha	0,5 à 0,7 L/ac	• Utiliser la dose supérieure de glyphosate en présence de mauvaises herbes vivaces.
plus glyphosate[2]	0,84 à 0,89 kg/ha		• Appliquer dans 200 L d'eau/ha (80 L/ac).
glyphosate (360 g/L)	2,35 à 2,5 L/ha	0,94 à 1 L/ac	

Matière active NOM COMMERCIAL (Formulation)	DOSE (de matière active) DE PRODUIT/HA	DOSE DE PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS (voir aussi le chapitre 4, Notes sur les herbicides, et le chapitre 5, Notes sur les adjuvants)
s-métolachlore/benoxacor	1,14 à 1,6 kg/ha		• Utiliser la dose supérieure de DUAL II MAGNUM si l'infestation est forte.
DUAL II MAGNUM (915 g/L)	1,25 à 1,75 L/ha	0,5 à 0,7 L/ac	• Utiliser la dose supérieure de glyphosate en présence de mauvaises herbes vivaces.
plus atrazine			• À cette époque et à cette dose, bien des dicotylédones vivaces risquent d'échapper au traitement.
AATREX LIQUID 480 (480 g/L) ou	2,1 à 3,1 L/ha	0,85 à 1,3 kg/ac	• Si PRIMEXTRA II MAGNUM est mélangé en cuve avec un produit à base de glyphosate, s'assurer qu'ils sont compatibles : Mettre d'abord PRIMEXTRA II MAGNUM dans la cuve, puis ajouter AGRAL 90, AGRIDEX, COMPANION, ENHANCE ou FIRGATE à raison de 5 L/1000 L. Poursuivre l'agitation et ajouter le mélange à base de glyphosate.
s-métolachlore/benoxacor atrazine	2,36 à 2,88 kg/ha		
PRIMEXTRA II MAGNUM (s-1 0,8) 720 g/L)	3 à 4 L/ha	1,2 à 1,6 L/ac	
plus glyphosate[2]	0,836 à 0,89 kg/ha		
glyphosate (360 g/L)	2,35 à 2,5 L/ha	0,98 à 1 L/ac	• Appliquer dans 200 L d'eau/ha (80 L/ac).
s-métolachlore/benoxacor	1,14 à 1,6 kg/ha		• Appliquer au moins 3 jours avant la levée de la culture.
DUAL II MAGNUM (915 g/L)	1,25 à 1,75 L/ha	0,5 à 0,7 L/ac	• Certaines espèces de vivaces (laiterons, brome et daucyle pelotonné) peuvent échapper au traitement.
plus paraquat	0,55 à 0,8 kg/ha		• Il y aurait lieu d'envisager des traitements subséquents lorsque le maïs est parvenu au stade où des traitements herbicides sont recommandés dans la section sur les méthodes traditionnelles de travail du sol dans le maïs.
GRAMOXONE (200 g/L)	2,75 à 4 L/ha	1,1 à 1,6 L/ac	• Appliquer dans 200–250 L d'eau/ha (80–100 L/ac).
			• Utiliser la dose supérieure de DUAL II MAGNUM si l'infestation est forte.
s-métolachlore/benoxacor atrazine	2,36 à 2,88 kg/ha		• Appliquer au moins 3 jours avant la levée de la culture.
PRIMEXTRA II MAGNUM (s-1 0,8) 720 g/L)	3 à 4 L/ha	1,2 à 1,6 L/ac	• Certaines espèces de vivaces (laiterons, brome et daucyle pelotonné) peuvent échapper au traitement.
plus paraquat	0,55 à 0,8 kg/ha		• Il y aurait lieu d'envisager des traitements subséquents lorsque le maïs est parvenu au stade où des traitements herbicides sont recommandés dans la section sur les méthodes traditionnelles de travail du sol dans le maïs.
GRAMOXONE (200 g/L)	2,75 à 4 L/ha	1,1 à 1,6 L/ac	• Appliquer dans 200–250 L d'eau/ha (80–100 L/ac).
			• Utiliser la dose supérieure de PRIMEXTRA II MAGNUM si l'infestation est forte.

[1] Voir au tableau 13, la liste complète des nombreux produits à base de glyphosate homologués pour cette utilisation.

[2] Indique que l'herbicide est vendu en emballage combiné sous cette marque de commerce.

Matière active NOM COMMERCIAL (Formulation)	DOSE (de matière active) DE PRODUIT/HA	DOSE DE PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS (voir aussi le chapitre 4, Notes sur les herbicides, et le chapitre 5, Notes sur les adjuvants)
Anti-graminées et anti-dicotylédones radiculaires (p. 127)			
NOUVEAU MOMENT DU TRAITEMENT (voir caractères gras)			
isoxaflutole plus atrazine CONVERGE[1]	79 à 105 g/ha 0,8 à 1,063 kg/ha		• **Appliquer en PP à la SURFACE (jusqu'à 14 jours avant les semis) ou en PRÉ.** • **NE PAS** incorporer les traitements en présemis.
CONVERGE (75 WDG) CONVERGE 480 (480 g/L)	105 à 140 g/ha 1,67 à 2,21 L/ha	42 à 56 g/ac 0,67 à 0,88 L/ac	• Utiliser la dose supérieure pour tenir en échec le panic d'automne et maîtriser temporairement le panic millet. • CONVERGE est un emballage combiné qui renferme CONVERGE 75 WDG et CONVERGE 480. • CONVERGE 75 WDG doit être appliqué avec CONVERGE 480. • Par temps inclément ou sous des conditions de sol défavorables, les feuilles du bas peuvent jaunir temporairement. • **NE PAS** appliquer CONVERGE sur des sols sableux, des sables loameux, ni des sols renfermant moins de 2 % de matière organique. • **NE PAS** appliquer sur le maïs de semence ni sur le maïs sucré.
NOUVEAU PRODUIT			
rimsulfuron plus s-métolachlore/benoxacor plus dicamba BATTALION[1]	15 g/ha 684 g/ha 360 g/ha		• Appliquer en PRÉ. • Voir les précautions sur le BANVEL II employé seul. • **NE PAS** incorporer. • **NE PAS** appliquer sur le maïs de semence ni sur le maïs sucré.
(ELIM EP (75 DF) plus DUAL II MAGNUM (915 g/L) plus BANVEL II (480 g/L))	60 g/ha 0,75 L/ha 0,75 L/ha	24 g/ac 0,3 L/ac 0,3 L/ac	• BATTALION est un emballage combiné qui renferme ELIM EP, DUAL II MAGNUM et BANVEL II. • **NE PAS appliquer sur du maïs qui a été traité avec un insecticide organophosphoré.**
NOUVEAU MÉLANGE EN CUVE			
s-métolachlore/benoxacor DUAL II MAGNUM (915 g/L) plus isoxaflutole plus atrazine CONVERGE[1]	1,37 kg/ha 1,5 L/ha 53 g/ha 0,528 kg/ha	0,6 L/ac	• Appliquer uniquement en PRÉ. • **NE PAS** appliquer sur le maïs de semence, sur le maïs à éclater, ni sur le maïs sucré. • **NE PAS** appliquer sur des sables, des sables loameux, ni des sols renfermant moins de 2 % de matière organique.
CONVERGE (75 WDG) CONVERGE (480 g/L)	70 g/ha 1,1 L/ha	28 g/ac 0,45 L/ac	• CONVERGE 75 WDG doit être appliqué avec CONVERGE 480. • CONVERGE est un emballage qui renferme CONVERGE 75 WDG et CONVERGE 480.

[1] Indique que l'herbicide est vendu en emballage combiné sous cette marque de commerce.

Matière active NOM COMMERCIAL (Formulation)	DOSE (de matière active) DE PRODUIT/HA	DOSE DE PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS (voir aussi le chapitre 4, Notes sur les herbicides, et le chapitre 5, Notes sur les adjuvants)
Anti-dicotylédones de postlevée (p. 136)			
AJOUT DE PRODUIT (voir caractères gras)			
MCPB/MCPA (15:1)	1,1 à 1,7 kg/ha		▪ Appliquer quand le maïs mesure entre 30 et 60 cm de hauteur, à l'aide de pendillards. On peut détruire en partie la prêle des champs en utilisant les doses supérieures de MCPB/MCPA. ▪ Voir les notes spéciales relatives à l'utilisation en postlevée du MCPB/MCPA et des herbicides hormonaux apparentés. ▪ **NE PAS** ajouter d'huile ni de surfactant. ▪ **NE PAS** appliquer sur le maïs de semence ni sur le maïs sucré.
TROPOTOX PLUS (400 g/L)	2,75 à 4,25 L/ha	1,1 à 1,7 L/ac	
CLOVITOX PLUS (400 g/L)	2,75 à 4,25 L/ha	1,1 à 1,7 L/ac	
TOPSIDE (400 g/L)	**2,75 à 4,25 L/ha**	**1,1 à 1,7 L/ac**	
Anti-graminées de postlevée (p. 131)			
CHANGEMENT SUR L'ÉTIQUETTE (voir caractères gras)			
nicosulfuron	25 g/ha		▪ **NE PAS** appliquer sur le maïs de semence ni sur le maïs sucré. ▪ **L'ajout de nitrate d'ammonium-urée liquide assure la maîtrise de la sétaire glauque.** ▪ Toujours ajouter les produits hydrosolubles à de l'eau claire tout en faisant fonctionner l'agitateur. Le maïs doit être entre les stades 1 feuille et 8 feuilles. Appliquer ACCENT lorsque les graminées annuelles sont entre les stades 1 feuille et 6 feuilles et/ou que le chiendent est entre les stades 3 feuilles et 6 feuilles (10–20 cm). ▪ **NE PAS** utiliser ACCENT sur du maïs qui a été traité avec un insecticide organophosphoré.
ACCENT (75 DF)	33 g/ha	13 g/ac	
plus surfactant non ionique			
CITOWETT PLUS, AGRAL 90, AG-SURF ou SIDEKICK	2 L/1000 L	2 L/1000 L	
ou			
concentré d'huile ADAPT	10 L/1000 L	10 L/1000 L	
ou			
MERGE ou SURE-MIX	5 L/1000 L	5 L/1000 L	
plus nitrate d'ammonium urée liquide (UAN)	5 L/ha	2 L/ac	
Anti-graminées et anti-dicotylédones de postlevée (p. 138)			
NOUVEAUX PRODUITS			
nicosulfuron	25 g/ha		▪ Appliquer sur les plantules de dicotylédones en croissance active (moins de 5 cm de hauteur). ▪ Appliquer sur les graminées annuelles au stade 1–6 feuilles et sur le chiendent au stade 3–6 feuilles (10 à 20 cm). ▪ Traiter quand on prévoit des températures entre 5 et 28 °C pendant 24 heures avant et après le traitement. ▪ **NE PAS** appliquer sur le maïs de semence ni sur le maïs sucré. ▪ ACCENT TOTAL est un emballage combiné de ACCENT et de DISTINCT. ▪ **NE PAS appliquer sur du maïs qui a été traité avec un insecticide organophosphoré.**
plus diflufenzopyr/dicamba	0,2 kg/ha		
ACCENT TOTAL[1]			
(ACCENT (75 DF) plus	33 g/ha	13 g/ac	
DISTINCT (70 WG))	0,285 kg/ha	0,115 kg/ac	
plus surfactant non ionique	2,5 L/1000 L	2,5 L/1000 L	
plus nitrate d'ammonium urée liquide (UAN)	12,5 L/1000 L	12,5 L/1000 L	

[1] Indique que l'herbicide est vendu en emballage combiné sous cette marque de commerce.

Matière active NOM COMMERCIAL (Formulation)	DOSE (de matière active) DE PRODUIT/HA	DOSE DE PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS (voir aussi le chapitre 4, Notes sur les herbicides, et le chapitre 5, Notes sur les adjuvants)
nicosulfuron plus primisulfuron- méthyl/dicamba SUMMIT EXTRA[1] ACCENT (75 DF) plus SUMMIT (47,4 WG) plus surfactant non ionique	18,75 g/ha 0,166 kg/ha 25 g/ha 0,35 kg/ha 2 L/1000 L	 10 g/ac 0,14 kg/ac 2 L/1000 L	▪ Appliquer au stade 2–7 feuilles du maïs. ▪ Appliquer lorsque le chiendent est au stade 3–6 feuilles. ▪ Maîtrise le chiendent et la plupart des graminées et des dicotylédones annuelles. ▪ Traiter quand on prévoit des températures entre 5 et 28 °C pendant 24 heures avant et après le traitement. ▪ **NE PAS** appliquer sur le maïs de semence ni sur le maïs sucré. ▪ **NE PAS** appliquer sur du maïs qui a été traité avec un insecticide organophosphoré.
nicosulfuron/rimsulfuron plus diflufenzopyr/dicamba ULTIM TOTAL[1] (ULTIM ((1:1) 75 DF) plus DISTINCT (70 WG)) plus surfactant non ionique plus nitrate d'ammonium urée liquide (UAN)	25 g/ha 0,2 kg/ha 33 g/ha 0,285 kg/ha 2,5 L/1000 L 12,5 L/1000 L	 13 g/ac 0,115 kg/ac 2,5 L/1000 L 12,5 L/1000 L	▪ Appliquer sur les plantules de dicotylédones en croissance active (moins de 5 cm de hauteur). ▪ Appliquer sur les graminées annuelles au stade 1–6 feuilles et sur le chiendent au stade 3–6 feuilles (10 à 20 cm). ▪ ULTIM TOTAL est un emballage combiné de ULTIM et de DISTINCT. ▪ Traiter quand on prévoit des températures entre 5 et 28 °C pendant 24 heures avant et après le traitement. ▪ **NE PAS** appliquer sur le maïs de semence ni sur le maïs sucré. ▪ **NE PAS appliquer sur du maïs qui a été traité avec un insecticide organophosphoré.**
rimsulfuron plus s-métolachlore/benoxacor plus dicamba BATTALION[1] (ELIM EP (75 DF) plus DUAL II MAGNUM (915 g/L) plus BANVEL II (480 g/L)) plus surfactant non ionique	12,5 g/ha 573 g/ha 300 g/ha 50 g/ha 0,625 L/ha 0,625 L/ha 2 L/1000 L	 20 g/ac 0,25 L/ac 0,25 L/ac 2 L/1000 L	▪ Traiter quand le maïs est entre le stade coléoptile et le stade 3 feuilles. ▪ Voir les précautions sur le BANVEL II employé seul. ▪ Voir l'étiquette de chacun des produits pour connaître les précautions à prendre. ▪ **NE PAS** appliquer sur le maïs de semence ni sur le maïs sucré. ▪ BATTALION est un emballage combiné qui renferme ELIM EP, DUAL II MAGNUM et BANVEL II. ▪ **NE PAS appliquer sur du maïs qui a été traité avec un insecticide organophosphoré.**
Anti-graminées et anti-dicotylédones de postlevée — uniquement pour hybrides Roundup Ready (tolérant le glyphosate) (p. 145)			
NOUVEAUX MÉLANGES EN CUVE			
glyphosate ROUNDUP TRANSORB (360 g/L) plus atrazine ATRAZINE 480 (480 g/L) ATRAZINE NINE-O (90 WG)	0,9 kg/ha 2,5 L/ha 0,75 à 1,0 kg/ha 1,56 à 2,1 L/ha 0,83 à 1,11 kg/ha	 1 L/ac 0,63 à 0,85 L/ac 0,34 à 0,45 kg/ac	▪ Utiliser **UNIQUEMENT** avec de la semence de maïs sélectionnée (certifiée) désignée « ROUNDUP READY ». ▪ Appliquer jusqu'au stade 5 feuilles du maïs, inclusivement. ▪ L'atrazine procure un effet rémanent contre les mauvaises herbes.

[1] Indique que l'herbicide est vendu en emballage combiné sous cette marque de commerce.

Matière active NOM COMMERCIAL (Formulation)	DOSE (de matière active) DE PRODUIT/HA	DOSE DE PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS (voir aussi le chapitre 4, Notes sur les herbicides, et le chapitre 5, Notes sur les adjuvants)
glyphosate ROUNDUP TRANSORB (360 g/L) plus dicamba/atrazine MARKSMAN ((1:2) 401 g/L)	0,9 kg/ha 2,5 L/ha 1 à 1,5 kg/ha 2,5 à 3,7 L/ha	 1 L/ac 1 à 1,5 L/ac	▪ Utiliser **UNIQUEMENT** avec de la semence de maïs sélectionnée (certifiée) désignée « ROUNDUP READY ». ▪ Appliquer jusqu'au stade 5 feuilles du maïs, inclusivement. ▪ MARKSMAN procure un effet rémanent contre les mauvaises herbes. ▪ Voir les précautions relatives à BANVEL II appliqué en POST.
Maïs sucré			
Anti-graminées et anti-dicotylédones radiculaires (p. 130)			
CORRECTION AUX DOSES (voir caractères gras)			
s-métolachlore/benoxacor DUAL II MAGNUM (915 g/L) plus linuron AFOLAN F (480 g/L) plus atrazine AATREX NINE-O (90 WG)	1,14 kg/ha 1.25 L/ha 0,38 à 0,75 kg/ha **0,79 à 1,56 L/ha** 0,99 à 1,53 kg/ha 1,1 à 1,7 kg/ha	 0,5 L/ac **0,32 à 0,63 L/ac** **0,44 à 0,68 kg/ac**	▪ Appliquer **UNIQUEMENT** sur le maïs sucré. ▪ Ne faire qu'**UNE SEULE** application par année. ▪ Appliquer dans un minimum de 150 L d'eau/ha. ▪ **NE PAS** récolter le maïs sucré dans les 50 jours qui suivent le traitement. ▪ Appliquer à l'aide de matériel terrestre **UNIQUEMENT**.

TABLEAU 12. Évaluation des herbicides pour le maïs de grande culture

Nom commercial	Graminées annuelles								Dicotylédones annuelles										Vivaces							Tolérance de la culture
	pied-de-coq	digitaire	panic d'automne	sétaire géante	sétaire verte	sétaire glauque	panic capillaire	panic millet	renouée liseron	lampourde	vergerette du Canada	renouée persicaire	chénopode blanc	moutardes, sisymbres, vélars	morelles annuelles	amarantes	herbe à poux	grande herbe à poux	abutilon	liseron des champs	prêle	asclépiade	souchet	chiendent	laiteron des champs	chardon des champs	
Maïs — anti-graminées et anti-dicotylédones radiculaires																										
BATTALION[†]	9	8	9	8	8	8	9	7	9	?	?	7	9	?	8	9	9	7	8	?	?	?	?	7	?	?	B
Maïs — mélanges en cuve d'herbicides radiculaires																										
DUAL II MAGNUM + CONVERGE	9	9	8/9[a]	8	9	9	9	6	?	?	?	9	9	9	9	9	9	?	9	?	0	0	8	0	0	0	B
Maïs — anti-dicotylédones de postlevée																										
TROPOTOX PLUS, CLOVITOX PLUS, TOPSIDE	0	0	0	0	0	0	0	0	8	8	?	0	7	8	7	9	9	?	9	8	0	0	0	0	8	8	B
Maïs — anti-graminées et anti-dicotylédones de postlevée																										
BATTALION[†]	9	8	9	8	8	8	9	7	9	?	?	8	9	?	8	9	9	7	8	?	?	?	?	7	?	?	B
Maïs — anti-graminées et anti-dicotylédones de postlevée — uniquement dans les hybrides tolérant les herbicides																										
ROUNDUP TRANSORB[†] + MARKSMAN	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	8	9	9	9	9	9	9	8	9	7/8	5	7	7	9	7	8	E[§]
ROUNDUP TRANSORB[†] + atrazine	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	8	9	9	9	9	9	9	8	9	7/8	5	7	7	9	7	8	E[§]
Maïs — mélanges en cuve de postlevée																										
ACCENT + DISTINCT, ACCENT TOTAL[†]	9	5	9	9	9	8	9	9	?	?	?	9	9	?	?	9	9	?	9	?	?	?	?	9	9	9	E
ACCENT + SUMMIT SUMMIT EXTRA[†]	9	5	9	9	9	8	9	9	?	?	?	?	9	9	6	9	9	?	9	?	?	?	?	9	?	?	B

* Il existe différentes formulations.

† Indique que l'herbicide est vendu en emballage combiné sous cette marque de commerce.

§ Utiliser uniquement sur de la semence de maïs sélectionnée (certifiée) désignée « ROUNDUP READY ».

[a] Utiliser la dose supérieure de l'herbicide pour une efficacité optimale.

TABLEAU 13. Mélanges en cuve d'herbicides radiculaires pour le maïs

nom commun	Nom commercial	anti-graminées					anti-dicotylédones										anti-graminées et anti-dicotylédones			
		AXIOM	DUAL II MAGNUM	ERADICANE	FRONTIER	PROWL	atrazine*	BANVEL II	FIELDSTAR	MARKSMAN	AFOLAN	LINURON 480	LOROX	SENCOR	PRINCEP NINE-T	SIMADEX	SIMAZINE 480	CONVERGE [1]	PRIMEXTRA II MAGNUM	PURSUIT [2]
glyphosate (360 g/L)	CREDIT		✓																✓	
glyphosate (356 g/L)	GLYFOS		✓																✓	
glyphosate (356 g/L)	ROUNDUP		✓		✓														✓	
glyphosate (360 g/L)	ROUNDUP TRANSORB		✓		✓														✓	
glyphosate (356 g/L)	RENEGADE		✓																✓	
glyphosate (330 g/L)	TOUCHDOWN 480/600		✓		✓	✓			✓		✓							✓	✓	
glyphosate (360 g/L)	TOUCHDOWN iQ		✓		✓	✓			✓		✓	✓	✓						✓	
glyphosate (356 g/L)	VANTAGE		✓																✓	
glyphosate (360 g/L)	VANTAGE PLUS		✓																✓	
paraquat	GRAMOXONE		✓		✓		✓												✓	
anti-graminées radiculaires																				
flufenacet/ métribuzine	AXIOM						✓	✓		✓										
s-métolachlore	DUAL II MAGNUM						✓	✓	✓	✓										
EPTC+	ERADICANE						✓		✓					✓						
diméthénamide	FRONTIER						✓	✓	✓	✓										
pendiméthaline	PROWL						✓	✓	✓	✓										✓
anti-dicotylédones radiculaires																				
atrazine	atrazine*	✓	✓	✓	✓	✓		✓				✓	✓							✓
dicamba	BANVEL II	✓	✓		✓	✓	✓												✓	✓
flumetsulam/clopyralide	FIELDSTAR		✓	✓	✓	✓													✓	
dicamba/atrazine	MARKSMAN	✓	✓		✓	✓														
linuron	AFOLAN F																		✓	
linuron	LINURON 480						✓												✓	
linuron	LOROX						✓												✓	
métribuzine	SENCOR			✓																
simazine	PRINCEP NINE-T																			
simazine	SIMADEX																			
simazine	SIMAZINE 480																			
anti-graminées et anti-dicotylédones radiculaires																				
isoxaflutole/atrazine	CONVERGE 1																			
s-métolachlore/atrazine	PRIMEXTRA II MAGNUM							✓	✓		✓	✓	✓							
imazéthapyr	PURSUIT 2					✓	✓	✓												
anti-graminées et anti-dicotylédones radiculaires — uniquement dans les hybrides Roundup Ready (tolérant le glyphosate)																				
glyphosate (360 g/L)	ROUNDUP TRANSORB						✓			✓										

Mélanges en cuve de 3 herbicides homologués

DUAL II MAGNUM + AFOLAN F + AATREX NINE O
DUAL II MAGNUM + BANVEL II + atrazine
ROUNDUP + FRONTIER + atrazine
ROUNDUP + FRONTIER + MARKSMAN
ROUNDUP, GLYFOS, TOUCHDOWN + DUAL II MAGNUM + atrazine

[1] CONVERGE est un emballage combiné de CONVERGE 75 (isoxaflutole) et de CONVERGE 480 (atrazine).

[2] Utiliser uniquement sur les hybrides tolérant cet herbicide.

* Offerte en différents produits et formulations.

TABLEAU 12. Évaluation des herbicides pour le maïs de grande culture

Nom commercial	Graminées annuelles						Dicotylédones annuelles										Vivaces						Tolérance de la culture
Maïs — anti-graminées et anti-dicotylédones radiculaires																							
Maïs — mélanges en cuve d'herbicides radiculaires																							
Maïs — anti-dicotylédones de postlevée																							
Maïs — anti-graminées et anti-dicotylédones de postlevée																							
Maïs — anti-graminées et anti-dicotylédones de postlevée — uniquement dans les hybrides tolérant les herbicides																							
Maïs — mélanges en cuve de postlevée																							

TABLEAU 13. Mélanges en cuve d'herbicides radiculaires pour le maïs

nom commun	Nom commercial	anti-graminées					anti-dicotylédones										anti-graminées et anti-dicotylédones		
		AXIOM	DUAL II MAGNUM	ERADICANE	FRONTIER	PROWL	atrazine*	BANVEL II	FIELDSTAR	MARKSMAN	AFOLAN	LINURON 480	LOROX	SENCOR/PRINCEP NINE-T	SIMADEX	SIMAZINE 480	CONVERGE	PRIMEXTRA II MAGNUM	PURSUIT
glyphosate (360 g/L)	CREDIT		✓															✓	
glyphosate (356 g/L)	GLYFOS		✓															✓	
glyphosate (356 g/L)	ROUNDUP		✓		✓													✓	
glyphosate (360 g/L)	ROUNDUP TRANSORB		✓		✓													✓	
glyphosate (356 g/L)	RENEGADE		✓															✓	
glyphosate (330 g/L)	TOUCHDOWN 480/600		✓		✓	✓			✓		✓						✓	✓	
glyphosate (360 g/L)	TOUCHDOWN iQ		✓		✓	✓			✓		✓	✓	✓					✓	
glyphosate (356 g/L)	VANTAGE		✓															✓	
glyphosate (356 g/L)	VANTAGE PLUS		✓*															✓	
paraquat	GRAMOXONE		✓		✓		✓											✓	
anti-graminées radiculaires																			
flufénacet/métribuzine	AXIOM						✓	✓		✓									
s-métolachlore	DUAL II MAGNUM						✓	✓	✓	✓									
EPTC	ERADICANE						✓		✓					✓					
diméthénamide	FRONTIER						✓	✓	✓	✓									
pendiméthaline	PROWL						✓	✓	✓	✓									✓
anti-dicotylédones radiculaires																			
atrazine*	atrazine*	✓	✓	✓	✓	✓		✓				✓	✓						✓
dicamba	BANVEL II	✓	✓		✓	✓	✓											✓	✓
flumetsulame/clopyralide	FIELDSTAR		✓	✓	✓	✓												✓	
dicamba/atrazine	MARKSMAN	✓	✓		✓	✓													
linuron	AFOLAN F																	✓	
linuron	LINURON 480						✓											✓	
linuron	LOROX						✓											✓	
métribuzine	SENCOR			✓															
simazine	PRINCEP NINE-T																		
simazine	SIMADEX																		
simazine	SIMAZINE 480																		
anti-graminées et anti-dicotylédones radiculaires																			
isoxaflutole/atrazine	CONVERGE																		
s-métolachlore/atrazine	PRIMEXTRA II MAGNUM							✓	✓		✓	✓	✓						
imazéthapyr	PURSUIT					✓	✓	✓											
anti-graminées et anti-dicotylédones radiculaires — uniquement dans les hybrides Roundup Ready (tolérant le glyphosate)																			
glyphosate (360 g/L)	ROUNDUP TRANSORB						✓			✓									

Mélanges en cuve de 3 herbicides homologués

DUAL II MAGNUM + [illegible]
DUAL II MAGNUM + BANVEL II + atrazine
ROUNDUP + FRONTIER + atrazine
ROUNDUP + FRONTIER + MARKSMAN
ROUNDUP, GLYFOS, TOUCHDOWN + DUAL II MAGNUM + atrazine

[illegible]

[illegible]

[illegible] CONVERGE [illegible]

TABLEAU 14. Mélanges en cuve d'herbicides de postlevée pour le maïs

nom commun	NOM COMMERCIAL	anti-graminées						anti-dicotylédones																anti-graminées et anti-dicotylédones									
																										tolèrent l'herbicide seulement									
		ACCENT	DUAL II MAGNUM	ELIM EP	FRONTIER	PROWL	ULTIM	2,4-D*	2,4-DB*	atrazine*	BANVEL II	BASAGRAN FORTE	BUCTRIL M. MEXTROL	DISTINCT	FIELDSTAR	KORIL	LADDOK	MARKSMAN	MCPA *	MCPB/MCPA *	PARDNER	PEAK [1]	PEAKPLUS [1]	SHOTGUN	STRIKER	SUMMIT	TROPOTOX PLUS	ACCENT 1-PASS [1]	ACCENT TOTAL [1]	BATTALION [1]	PRIMEXTRA II	SUMMIT EXTRA [1]	ULTIM TOTAL [1]	ULTIMAX [1]	LIBERTY 200 SN [2]	LIBERTYPRIME [1,2]	PATRIOT [2]	PURSUIT [2]	ROUNDUP [2]	ROUNDUP TRANSORB	VANTAGE [2]	VANTAGE PLUS [2]
anti-graminées de postlevée																																									
nicosulfuron	ACCENT										✓			✓				✓			✓		✓	✓		✓																
s-métolachlore	DUAL II MAGNUM									✓	✓							✓																								
rimsulfuron	ELIM EP					✓					✓							✓						✓																		
diméthénamide	FRONTIER									✓	✓							✓																								
pendiméthaline	PROWL			✓						✓	✓							✓																	✓		✓				
nicosulfuron/rimsulfuron	ULTIM										✓			✓				✓			✓		✓	✓	✓																
anti-dicotylédones de postlevée																																									
2,4-D	2,4-D*										✓																														
2,4-DB	2,4-DB*																																								
atrazine	atrazine*		✓		✓	✓					✓		✓			✓					✓	✓											✓	✓				✓			
dicamba	BANVEL II	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓											✓	✓								✓				✓		✓				
bentazone	BASAGRAN FORTE																																								
bromoxynil/MCPA	BUCTRIL M. MEXTROL									✓																															
MCPA/MCPB	CLOVITOX PLUS																																								
dicamba/diflufenzopyr	DISTINCT	✓					✓																																		
flumetsulam/clopyralide	FIELDSTAR																														✓										
bromoxynil	KORIL									✓																															
bentazone/ atrazine	LADDOK																																								
dicamba/atrazine	MARKSMAN	✓	✓	✓	✓	✓	✓																												✓		✓	✓			
MCPA	MCPA *																																								
bromoxynil	PARDNER	✓					✓			✓	✓											✓																			
prosulfuron + dicamba	PEAKPLUS [1]	✓					✓																																		
primisulfuron + dicamba	SUMMIT	✓																																							
atrazine 2,4-D	SHOTGUN	✓		✓			✓																																		
MCPA/MCPB	MCPA/MCPB *																																								
anti-graminées et anti-dicotylédones de postlevée																																									
nicosulfuron + prosulfuron + dicamba	ACCENT 1-PASS [1]																																								
nicosulfuron + dicamba/diflufenzopyr	ACCENT TOTAL [1]																																								
nicosulfuron/rimsulfuron + flumetsulam/clopyralide/2,4-D	ULTIMAX [1]									✓																															

TABLEAU 14. Mélanges en cuve d'herbicides de postlevée pour le maïs

nom commun	NOM COMMERCIAL	anti-graminées						anti-dicotylédones																				anti-graminées et anti-dicotylédones							tolérant l'herbicide seulement							
		ACCENT	DUAL II MAGNUM	ELIM EP	FRONTIER	PROWL	ULTIM	2,4-D*	2,4-DB*	atrazine*	BANVEL II	BASAGRAN FORTE	BUCTRIL M, MEXTROL	DISTINCT	FIELDSTAR	KORIL	LADDOK	MARKSMAN	MCPA *	MCPB/MCPA *	PARDNER	PEAK [1]	PEAKPLUS [1]	SHOTGUN	STRIKER	SUMMIT	TROPOTOX PLUS	ACCENT 1-PASS [1]	ACCENT TOTAL [1]	BATTALION [1]	PRIMEXTRA II	SUMMIT EXTRA [1]	ULTIM TOTAL [1]	ULTIMAX [1]	LIBERTY 200 SN [2]	LIBERTYPRIME [1,2]	PATRIOT [2]	PURSUIT [2]	ROUNDUP [2]	ROUNDUP TRANSORB	VANTAGE [2]	VANTAGE PLUS [2]
nicosulfuron/rimsulfuron + dicamba/diflufenzopyr	ULTIM TOTAL[1]																																									
rimsulfuron + s-métolachlore/benoxacor + dicamba	BATTALION[1]																																									
s-métolachlore/atrazine	PRIMEXTRA II MAGNUM										✓				✓																											
anti-graminées et anti-dicotylédones de postlevée — hybrides tolérant l'herbicide uniquement																																										
glufosinate ammonium	LIBERTY 200 SN [2]					✓				✓	✓							✓																								
glufosinate ammonium + s-métolachlore/atrazine	LIBERTYPRIME[1,2]																																									
imazéthapyr/atrazine	PATRIOT [2]																																									
imazéthapyr/atrazine	PURSUIT [2]					✓					✓							✓																								
glyphosate	ROUNDUP[2]																																									
glyphosate	ROUNDUP TRANSORB[2]									✓								✓																								
glyphosate	VANTAGE [2]																																									
glyphosate	VANTAGE PLUS [2]																																									

Mélanges en cuve de 3 herbicides homologués
ACCENT + PEAKPLUS
ELIM EP + PROWL + BANVEL II
ULTIM + PARDNER + atrazine
ULTIM + PEAKPLUS
ULTIMAX + atrazine

[1] **Emballages combinés**
ACCENT 1-PASS = emballage combiné d'ACCENT + PEAKPLUS
ACCENT TOTAL = emballage combiné d'ACCENT + DISTINCT
BATTALION = emballage combiné d'ELIM EP + DUAL II MAGNUM + BANVEL II
LIBERTYPRIME = emballage combiné de LIBERTY + PRIMEXTRA II MAGNUM
PEAKPLUS = emballage combiné de PEAK + BANVEL II
SUMMIT EXTRA = emballage combiné de SUMMIT + ACCENT
ULTIMAX = emballage combiné d'ULTIM + MAX
ULTIM TOTAL = emballage combiné d'ULTIM + DISTINCT

* Différents produits et formulations sont offerts
[1] Indique que le produit est vendu en emballage combiné
[2] Utiliser uniquement sur les hybrides tolérant cet herbicide

TABLEAU 14. Mélanges en cuve d'herbicides de postlevée pour le maïs

TABLEAU 14. Mélanges en cuve d'herbicides de postlevée pour le maïs

Matière active NOM COMMERCIAL (Formulation)	DOSE (de matière active) DE PRODUIT/HA	DOSE DE PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS (voir aussi le chapitre 4. Notes sur les herbicides, et le chapitre 5. Note	sur les adjuvants)
Légumineuses fourragères semées sans plante-abri — Année des semis				
Anti-dicotylédones de postlevée (p. 165)				
CORRECTION AUX PRÉCAUTIONS (voir caractères gras)				
2,4-DB	1,1 à 1,4 kg/ha		• Appliquer dans au moins 150 L d'eau/ha (60 L/ac), lorsque	la luzerne, le lotier
CALIBER 400 (400 g/L)	2,75 à 3,5 L/ha	1,1 à 1,4 L/ac	ou les trèfles ont 1–4 feuilles et que les plantules de gram	nées fourragères ont
COBUTOX 600 (600 g/L)	1,8 à 2,3 L/ha	0,72 à 0,92 L/ac	2–4 feuilles.	
EMBUTOX 625 (625 g/L)	1,75 à 2,25 L/ha	0,7 à 0,9 L/ac	• **NE PAS** donner en pâturage ni récolter de fourrage dans l	année d'un
			traitement au CALIBER ni dans les 30 jours qui suivent u	traitement au
			COBUTOX et au EMBUTOX.	
			• **Ce traitement N'est PAS conçu pour les cultures de gr**	**ssinées**
			fourragères destinées à être pâturées ou récoltées com	**ur fourrage dans**
			l'année du traitement.	
			• **NE PAS** appliquer sur des cultures de semence.	
			• **NE PAS faire ce traitement s'il y a sécheresse.**	
			• Le 2,4 DB arrête habituellement la croissance des légumi	cultures pendant 2–
			3 semaines.	
			• En cas de sécheresse, de température élevée ou d'autre str	ss, ce traitement
			peut endommager gravement les légumineuses.	
AJOUT D'UN PRODUIT/CORRECTION AUX PRÉCAUTIONS (voir caractères gras)				
MCPB/MCPA (15:1)	1,1 à 1,7 kg/ha		• **Appliquer lorsque les trèfles ont entre 1 feuille simple**	**e à feuilles**
CLOVITOX PLUS (400 g/L)	2,75 à 4,25 L/ha	1,1 à 1,7 L/ac	**trifoliées et que les plantules de graminées fourragères**	**ont 2–4 feuilles.**
TROPOTOX PLUS (400 g/L)	2,75 à 4,25 L/ha	1,1 à 1,7 L/ac	• Le trèfle risque de ne pas pousser pendant 2–3 semaines.	
TOPSIDE (400 g/L)	**2,75 à 4,25 L/ha**	**1,1 à 1,7 L/ac**	• **NE PAS dépasser 3,5 L de TOPSIDE/ha sur les plante**	**ées de graminées**
			fourragères.	
			• **NE PAS appliquer TOPSIDE ni TROPOTOX PLUS d**	**dans moins de 150 L**
			d'eau/ha (60 L/ac).	
			• **NE PAS appliquer CLOVITOX PLUS dans moins de**	**175 L d'eau/ha**
			(70 L/ac).	
			• **NE PAS appliquer CLOVITOX PLUS lorsque les tem**	**ératures dépassent**
			27 °C.	
			• **En ce qui concerne CLOVITOX PLUS et TOPSIDE :**	
			• **NE PAS faire ce traitement s'il y a sécheresse.**	
			• **NE PAS** donner en pâturage ni récolter de fourrage d	ns l'année du
			traitement.	

Matière active NOM COMMERCIAL (Formulation)	DOSE (de matière active) DE PRODUIT/HA	DOSE DE PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS (voir aussi le chapitre 4, Notes sur les herbicides, et le chapitre 5, Notes sur les adjuvants)
Légumineuses fourragères établies			
Anti-dicotylédones de postlevée (p. 162)			
CORRECTION AUX PRÉCAUTIONS (voir caractères gras)			
2,4-DB	1,4 à 1,7 kg/ha		• Pour les cultures en peuplements purs ou les mélanges de [illegible] faire des traitements localisés ou un traitement de pleine [illegible] regain après la coupe ou le broutage à moins de 7 cm de [illegible]
CALIBER 400 (400 g/L)	3,5 à 4,25 L/ha	1,4 à 1,7 L/ac	• **NE PAS donner en pâturage ni récolter de fourrage [illegible] traitement au CALIBER ni dans les 30 jours qui suivent [illegible] COBUTOX et au EMBUTOX.**
COBUTOX 600 (600 g/L)	2,3 à 2,8 L/ha	0,92 à 1,12 L/ac	• NE PAS appliquer sur des cultures de semence.
EMBUTOX 625 (625 g/L)	2,25 à 2,75 L/ha	0,9 à 1,1 L/ac	• Appliquer dans au moins 150 L d'eau/ha (60 L/ac).
Pâturages (surtout de graminées)			
Herbicides de postlevée contre les mauvaises herbes vivaces et bisannuelles (p. 167)			
CORRECTION AUX PRÉCAUTIONS (voir caractères gras)			
2,4-DB	1,72 kg/ha		• **Contre le chardon penché et le chardon vulgaire, le [illegible] la chicorée, appliquer au stade de la rosette.**
CALIBER 400 (400 g/L)	4,25 L/ha	1,7 L/ac	• **Contre la barbarée vulgaire, appliquer à l'automne.**
COBUTOX 600 (600 g/L)	2,8 L/ha	1,12 L/ac	• **Contre les plantains, appliquer avant la floraison.**
EMBUTOX 625 (625 g/L)	2,75 L/ha	1,1 L/ac	• **Contre la patience crépue, appliquer sur les plantules**
			• **Suppression de la partie aérienne seulement des plan[illegible]**
			◦ **chardon des champs : appliquer quand les ch[illegible] de haut jusqu'au début du stade du bouton.**
			◦ **liseron des champs : appliquer vers la fin de l[illegible].**
			◦ **pissenlit : appliquer avant le stade du bouton.**
			◦ **prêle : appliquer quand les prêles ont 10–12 [illegible] de haut.**
			• **NE PAS donner en pâturage ni récolter du fourrage [illegible] l'année du traitement.**

Matière active NOM COMMERCIAL (Formulation)	DOSE (de matière active) DE PRODUIT/HA	DOSE DE PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS (voir aussi le chapitre 4, Notes sur les herbicides, et le chapitre 5, Notes sur les adjuvants)
Légumineuses fourragères semées sans plante-abri — Année des semis			
Anti-dicotylédones de postlevée (p. 165)			
CORRECTION AUX PRÉCAUTIONS (voir caractères gras)			
2,4-DB	1,1 à 1,4 kg/ha		• Appliquer dans au moins 150 L d'eau/ha (60 L/ac), lorsque la luzerne, le lotier ou les trèfles ont 1–4 feuilles et que les plantules de graminées fourragères ont 2–4 feuilles. • **NE PAS** donner en pâturage ni récolter de fourrage dans l'année d'un traitement au CALIBER ni dans les 30 jours qui suivent un traitement au COBUTOX et au EMBUTOX. • **Ce traitement N'est PAS conçu pour les cultures de graminées fourragères destinées à être pâturées ou récoltées comme fourrage dans l'année du traitement.** • **NE PAS** appliquer sur des cultures de semence. • **NE PAS faire ce traitement s'il y a sécheresse.** • Le 2,4-DB arrête habituellement la croissance des légumineuses pendant 2–3 semaines. • En cas de sécheresse, de température élevée ou d'autre stress, ce traitement peut endommager gravement les légumineuses.
CALIBER 400 (400 g/L)	2,75 à 3,5 L/ha	1,1 à 1,4 L/ac	
COBUTOX 600 (600 g/L)	1,8 à 2,3 L/ha	0,72 à 0,92 L/ac	
EMBUTOX 625 (625 g/L)	1,75 à 2,25 L/ha	0,7 à 0,9 L/ac	
AJOUT D'UN PRODUIT/CORRECTION AUX PRÉCAUTIONS (voir caractères gras)			

MCPB/MCPA (15:1)	1,1 à 1,7 kg/ha		• **Appliquer lorsque les trèfles ont entre 1 feuille simple et 4 feuilles trifoliées et que les plantules de graminées fourragères ont 2–4 feuilles.**
			• Le trèfle risque de ne pas pousser pendant 2–3 semaines.
			• **NE PAS dépasser 3,5 L de TOPSIDE/ha sur les plantules de graminées fourragères.**
			• **NE PAS appliquer TOPSIDE ni TROPOTOX PLUS dans moins de 150 L d'eau/ha (60 L/ac).**
			• **NE PAS appliquer CLOVITOX PLUS dans moins de 175 L d'eau/ha (70 L/ac).**
			• **NE PAS appliquer CLOVITOX PLUS lorsque les températures dépassent 27 °C.**
			• **En ce qui concerne CLOVITOX PLUS et TOPSIDE :**
			  ▪ **NE PAS faire ce traitement s'il y a sécheresse.**
			  ▪ **NE PAS** donner en pâturage ni récolter de fourrage dans l'année du traitement.

CLOVITOX PLUS (400 g/L)	2,75 à 4,25 L/ha	1,1 à 1,7 L/ac	
TROPOTOX PLUS (400 g/L)	2,75 à 4,25 L/ha	1,1 à 1,7 L/ac	
TOPSIDE (400 g/L)	**2,75 à 4,25 L/ha**	**1,1 à 1,7 L/ac**	

Matière active NOM COMMERCIAL (Formulation)	DOSE (de matière active) DE PRODUIT/HA	DOSE DE PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS (voir aussi le chapitre 4, Notes sur les herbicides, et le chapitre 5, Notes sur les adjuvants)
Légumineuses fourragères établies			
Anti-dicotylédones de postlevée (p. 162)			
CORRECTION AUX PRÉCAUTIONS (voir caractères gras)			
2,4-DB	1,4 à 1,7 kg/ha		• Pour les cultures en peuplements purs ou les mélanges de luzerne et de lotier, faire des traitements localisés ou un traitement de pleine surface quand le regain après la coupe ou le broutage a moins de 7 cm de hauteur. • **NE PAS donner en pâturage ni récolter de fourrage dans l'année d'un traitement au CALIBER ni dans les 30 jours qui suivent un traitement au COBUTOX et au EMBUTOX.** • NE PAS appliquer sur des cultures de semence. • Appliquer dans au moins 150 L d'eau/ha (60 L/ac).
CALIBER 400 (400 g/L)	3,5 à 4,25 L/ha	1,4 à 1,7 L/ac	
COBUTOX 600 (600 g/L)	2,3 à 2,8 L/ha	0,92 à 1,12 L/ac	
EMBUTOX 625 (625 g/L)	2,25 à 2,75 L/ha	0,9 à 1,1 L/ac	
Pâturages (surtout de graminées)			
Herbicides de postlevée contre les mauvaises herbes vivaces et bisannuelles (p. 167)			
CORRECTION AUX PRÉCAUTIONS (voir caractères gras)			

2,4-DB	1,72 kg/ha		• **Contre le chardon penché et le chardon vulgaire, le laiteron des champs et la chicorée, appliquer au stade de la rosette.**
			• **Contre la barbarée vulgaire, appliquer à l'automne.**
			• **Contre les plantains, appliquer avant la floraison.**
			• **Contre la patience crépue, appliquer sur les plantules.**
			• **Suppression de la partie aérienne seulement des plantes suivantes :**
			  ▪ **chardon des champs : appliquer quand les chardons ont 15 cm de haut jusqu'au début du stade du bouton.**
			  ▪ **liseron des champs : appliquer vers la fin de l'été.**
			  ▪ **pissenlit : appliquer avant le stade du bouton.**
			  ▪ **prêle : appliquer quand les prêles ont 10–12 cm de haut.**
			• **NE PAS donner en pâturage ni récolter de fourrage dans l'année du traitement.**

CALIBER 400 (400 g/L)	4,25 L/ha	1,7 L/ac	
COBUTOX 600 (600 g/L)	2,8 L/ha	1,12 L/ac	
EMBUTOX 625 (625 g/L)	2,75 L/ha	1,1 L/ac	

Matière active NOM COMMERCIAL (Formulation)	DOSE (de matière active) DE PRODUIT/HA	DOSE DE PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS (voir aussi le chapitre 4, Notes sur les herbicides, et le chapitre 5, Notes sur les adjuvants)
AJOUT D'UNPRODUIT/CORRECTION AUX PRÉCAUTIONS (voir caractères gras)			

MCPB/MCPA	1,7 kg/ha		▪ **Supprime uniquement la partie aérienne des mauvaises herbes.**
			▪ **Contre le chardon des champs, appliquer quand il a 15 cm de haut jusqu'au début du stade du bouton.**
			▪ **Contre la patience crépue, les plantains et le laiteron des champs, appliquer au stade de la rosette.**
			▪ **Contre la renoncule et le liseron des champs, appliquer au printemps.**
			▪ **Contre la prêle, appliquer quand elle a 15 cm de haut.**
			▪ **Ce traitement est passablement sûr pour les légumineuses.**
			▪ **Appliquer TOPSIDE après que les cultures ont été pâturées ou récoltées et à un stade où les mauvaises herbes y sont sensibles.**
			▪ **NE PAS appliquer TOPSIDE ni TROPOTOX PLUS dans moins de 150 L d'eau/ha (60 L/ac).**
			▪ **NE PAS appliquer CLOVITOX PLUS dans moins de 175 L d'eau/ha (70 L/ac).**
			▪ **NE PAS appliquer CLOVITOX PLUS lorsque les températures dépassent 27 °C.**
			▪ **En ce qui concerne CLOVITOX PLUS et TOPSIDE :**
			  ▪ **NE PAS appliquer s'il y a sécheresse.**
			  ▪ **NE PAS donner en pâturage ni récolter de fourrage dans l'année du traitement.**

CLOVITOX PLUS (400 g/L)	4,25 L/ha	1,7 L/ac	
TROPOTOX PLUS (400 g/L)	4,25 L/ha	1,7 L/ac	
TOPSIDE (400 g/L)	**4,25 L/ha**	**1,7 L/ac**	
Soya — Voir les tableaux 18 et 19 pour connaître tous les mélanges en cuve homologués			
Destruction chimique et désherbage résiduaire (p. 174)			
diméthénamide	1 à 1,25 kg/ha		▪ Appliquer au moins 3 jours avant la levée de la culture. ▪ Certaines espèces de vivaces (luzerne, brome et dactyle pelotonné) peuvent échapper au traitement. ▪ Il y aurait lieu d'envisager des traitements subséquents lorsque le soya est parvenu au stade où des traitements herbicides sont recommandés dans la section sur les méthodes traditionnelles de travail du sol dans le soya. ▪ Appliquer dans 200–250 L d'eau/ha (80–100 L/ac). ▪ Utiliser la dose supérieure de FRONTIER si l'infestation est forte.
FRONTIER (900 g/L)	1,1 à 1,4 L/ha	0,44 à 0,56 L/ac	
plus paraquat	0,55 à 0,8 kg/ha		
GRAMOXONE (200 g/L)	2,75 à 4 L/ha	1,1 à 1,6 L/ac	
linuron	0,9 à 1,1 kg		▪ Appliquer en PRÉ, mais au plus tard 3 jours avant la levée de la culture. ▪ Voir les instructions sur le GRAMOXONE au chapitre 6, « **Méthodes spéciales : Présemis — Préparation du terrain** ». ▪ **NE PAS** utiliser sur les sables (moins de 2–3 % de matière organique). ▪ Semer le soya à au moins 4 cm de profondeur.
LINURON 480 (480 g/L)	1,9 à 2,3 L/ha	1 à 1,8 L/ac	
ou AFOLAN F (480 g/L)	1,9 à 2,3 L/ha	1 à 1,8 L/ac	
ou LOROX DF (50DF)	1,8 à 2,2 kg/ha	0,72 à 0,88 kg/ac	
plus paraquat	0,5 kg/ha		
GRAMOXONE (200 g/L)	2,5 L/ha	1 L/ac	

Matière active NOM COMMERCIAL (Formulation)	DOSE (de matière active) DE PRODUIT/HA	DOSE DE PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS (voir aussi le chapitre 4, Notes sur les herbicides, et le chapitre 5, Notes sur les adjuvants)
métribuzine SENCOR 75 DF (75 WG) LEXONE DF (75 DF) plus paraquat GRAMOXONE (200 g/L)	0,56 à 1,12 kg/ha 0,75 à 1,5 kg/ha 0,75 à 1,5 kg/ha 0,5 kg/ha 2,5 L/ha	 0,3 à 0,6 kg/ac 0,3 à 0,6 kg/ac 1 L/ac	▪ Appliquer en PRÉ, mais au plus tard 3 jours avant la levée de la culture. ▪ Voir les instructions sur le GRAMOXONE au chapitre 6, « **Méthodes spéciales : Présemis — Préparation du terrain** ». ▪ **NE PAS** appliquer sur un sol à texture grossière renfermant moins de 2 % de matière organique. ▪ **NE PAS** appliquer sur des cultivars sensibles à la métribuzine.
s-métolachlore DUAL MAGNUM (915 g/L) plus paraquat GRAMOXONE (200 g/L)	1,05 à 1,6 kg/ha 1,15 à 1,75 L/ha 0,55 à 0,8 kg/ha 2,75 à 4 L/ha	 0,46 à 0,7 L/ac 1,1 à 1,6 L/ac	▪ Appliquer au moins 3 jours avant la levée de la culture. ▪ Certaines espèces de vivaces (luzerne, brome et dactyle pelotonné) peuvent échapper au traitement. ▪ Il y aurait lieu d'envisager des traitements subséquents lorsque le soya est parvenu au stade où des traitements herbicides sont recommandés dans la section sur les méthodes traditionnelles de travail du sol dans le soya. ▪ Appliquer dans 200–250 L d'eau/ha (80–100 L/ac). ▪ Utiliser la dose supérieure de DUAL MAGNUM si l'infestation est forte.
s-métolachlore DUAL MAGNUM (915 g/L) plus paraquat GRAMOXONE (200 g/L) plus linuron LINURON 480 (480 g/L) ou AFOLAN F (480 g/L) ou LOROX DF (50DF)	1,05 à 1,6 kg/ha 1,15 à 1,75 L/ha 0,55 à 0,8 kg/ha 2,75 à 4 L/ha 0,9 à 1,1 kg 1,9 à 2,3 L/ha 1,9 à 2,3 L/ha 1,8 à 2,2 kg/ha	 0,46 à 0,7 L/ac 1.1 à 1,6 L/ac 1 à 1,8 L/ac 1 à 1,8 L/ac 0,72 à 0,88 kg/ac	▪ Appliquer au moins 3 jours avant la levée de la culture. ▪ Certaines espèces de vivaces (luzerne, brome et dactyle pelotonné) peuvent échapper au traitement. ▪ Il y aurait lieu d'envisager des traitements subséquents lorsque le soya est parvenu au stade où des traitements herbicides sont recommandés dans la section sur les méthodes traditionnelles de travail du sol dans le soya. ▪ Appliquer dans 200–250 L d'eau/ha (80–100 L/ac). ▪ Utiliser la dose supérieure de DUAL MAGNUM si l'infestation est forte. ▪ **NE PAS** utiliser sur les sables (moins de 2–3 % de matière organique). ▪ Semer le soya à au moins 4 cm de profondeur. ▪ Utiliser la dose supérieure de linuron sur les terres noires et les sols argileux.
s-métolachlore DUAL MAGNUM (915 g/L) plus paraquat GRAMOXONE (200 g/L) plus métribuzine SENCOR 75 DF	1,05 à 1,6 kg/ha 1,15 à 1,75 L/ha 0,55 à 0,8 kg/ha 2,75 à 4 L/ha 0,56 à 1,2 kg/ha 0,75 à 1,5 kg/ha	 0,46 à 0,7 L/ac 1 à 1,6 L/ac 0,3 à 0,6 kg/ac	▪ Appliquer au moins 3 jours avant la levée de la culture. ▪ Certaines espèces de vivaces (luzerne, brome et dactyle pelotonné) peuvent échapper au traitement. ▪ Il y aurait lieu d'envisager des traitements subséquents lorsque le soya est parvenu au stade où des traitements herbicides sont recommandés dans la section sur les méthodes traditionnelles de travail du sol dans le soya. ▪ Appliquer dans 200–250 L d'eau/ha (80–100 L/ac). ▪ Utiliser la dose supérieure de DUAL MAGNUM si l'infestation est forte. ▪ **NE PAS** appliquer sur un sol à texture grossière renfermant moins de 2 % de matière organique. ▪ **NE PAS** appliquer sur des cultivars sensibles à la métribuzine.

Matière active NOM COMMERCIAL (Formulation)	DOSE (de matière active) DE PRODUIT/HA	DOSE DE PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS (voir aussi le chapitre 4, Notes sur les herbicides, et le chapitre 5, Notes sur les adjuvants)
AJOUT D'UNPRODUIT/CORRECTION AUX PRÉCAUTIONS (voir caractères gras)			

MCPB/MCPA	1,7 kg/ha		• **Supprime uniquement la partie aérienne des mauvaises herbes.**
			• **Contre le chardon des champs, appliquer quand il a 15 cm de haut jusqu'au début du stade du bouton.**
			• **Contre la patience crépue, les plantains et le laiteron des champs, appliquer au stade de la rosette.**
			• **Contre la renoncule et le liseron des champs, appliquer au printemps.**
			• **Contre la prêle, appliquer quand elle a 15 cm de haut.**
			• **Ce traitement est passablement sûr pour les légumineuses.**
			• **Appliquer TOPSIDE après que les cultures ont été pâturées ou récoltées et à un stade où les mauvaises herbes y sont sensibles.**
			• **NE PAS appliquer TOPSIDE ni TROPOTOX PLUS dans moins de 150 L d'eau/ha (60 L/ac).**
			• **NE PAS appliquer CLOVITOX PLUS dans moins de 175 L d'eau/ha (70 L/ac).**
			• **NE PAS appliquer CLOVITOX PLUS lorsque les températures dépassent 27 °C.**
			• **En ce qui concerne CLOVITOX PLUS et TOPSIDE :**
			  ▪ **NE PAS appliquer s'il y a sécheresse.**
			  ▪ **NE PAS donner en pâturage ni récolter de fourrage dans l'année du traitement.**

CLOVITOX PLUS (400 g/L)	4,25 L/ha	1,7 L/ac	
TROPOTOX PLUS (400 g/L)	4,25 L/ha	1,7 L/ac	
TOPSIDE (400 g/L)	**4,25 L/ha**	**1,7 L/ac**	
Soya — Voir les tableaux 18 et 19 pour connaître tous les mélanges en cuve homologués			
Destruction chimique et désherbage résiduaire (p. 174)			
diméthénamide	1 à 1,25 kg/ha		• Appliquer au moins 3 jours avant la levée de la culture. • Certaines espèces de vivaces (luzerne, brome et dactyle pelotonné) peuvent échapper au traitement. • Il y aurait lieu d'envisager des traitements subséquents lorsque le soya est parvenu au stade où des traitements herbicides sont recommandés dans la section sur les méthodes traditionnelles de travail du sol dans le soya. • Appliquer dans 200–250 L d'eau/ha (80–100 L/ac). • Utiliser la dose supérieure de FRONTIER si l'infestation est forte.
FRONTIER (900 g/L)	1,1 à 1,4 L/ha	0,44 à 0,56 L/ac	
plus paraquat	0,55 à 0,8 kg/ha		
GRAMOXONE (200 g/L)	2,75 à 4 L/ha	1,1 à 1,6 L/ac	
linuron	0,9 à 1,1 kg		• Appliquer en PRE, mais au plus tard 3 jours avant la levée de la culture. • Voir les instructions sur le GRAMOXONE au chapitre 6, « **Méthodes spéciales : Présemis — Préparation du terrain** ». • **NE PAS** utiliser sur les sables (moins de 2–3 % de matière organique). • Semer le soya à au moins 4 cm de profondeur.
LINURON 480 (480 g/L)	1,9 à 2,3 L/ha	1 à 1,8 L/ac	
ou AFOLAN F (480 g/L)	1,9 à 2,3 L/ha	1 à 1,8 L/ac	
ou LOROX DF (50DF)	1,8 à 2,2 kg/ha	0,72 à 0,88 kg/ac	
plus paraquat	0,5 kg/ha		
GRAMOXONE (200 g/L)	2,5 L/ha	1 L/ac	

Matière active NOM COMMERCIAL (Formulation)	DOSE (de matière active) DE PRODUIT/HA	DOSE DE PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS (voir aussi le chapitre 4, Notes sur les herbicides, et le chapitre 5, Notes sur les adjuvants)
métribuzine SENCOR 75 DF (75 WG) LEXONE DF (75 DF) plus paraquat GRAMOXONE (200 g/L)	0,56 à 1,12 kg/ha 0,75 à 1,5 kg/ha 0,75 à 1,5 kg/ha 0,5 kg/ha 2,5 L/ha	 0,3 à 0,6 kg/ac 0,3 à 0,6 kg/ac 1 L/ac	▪ Appliquer en PRÉ, mais au plus tard 3 jours avant la levée de la culture. ▪ Voir les instructions sur le GRAMOXONE au chapitre 6, « **Méthodes spéciales : Présemis — Préparation du terrain** ». ▪ **NE PAS** appliquer sur un sol à texture grossière renfermant moins de 2 % de matière organique. ▪ **NE PAS** appliquer sur des cultivars sensibles à la métribuzine.
s-métolachlore DUAL MAGNUM (915 g/L) plus paraquat GRAMOXONE (200 g/L)	1,05 à 1,6 kg/ha 1,15 à 1,75 L/ha 0,55 à 0,8 kg/ha 2,75 à 4 L/ha	 0,46 à 0,7 L/ac 1,1 à 1,6 L/ac	▪ Appliquer au moins 3 jours avant la levée de la culture. ▪ Certaines espèces de vivaces (luzerne, brome et dactyle pelotonné) peuvent échapper au traitement. ▪ Il y aurait lieu d'envisager des traitements subséquents lorsque le soya est parvenu au stade où des traitements herbicides sont recommandés dans la section sur les méthodes traditionnelles de travail du sol dans le soya. ▪ Appliquer dans 200–250 L d'eau/ha (80–100 L/ac). ▪ Utiliser la dose supérieure de DUAL MAGNUM si l'infestation est forte.
s-métolachlore DUAL MAGNUM (915 g/L) plus paraquat GRAMOXONE (200 g/L) plus linuron LINURON 480 (480 g/L) ou AFOLAN F (480 g/L) ou LOROX DF (50DF)	1,05 à 1,6 kg/ha 1,15 à 1,75 L/ha 0,55 à 0,8 kg/ha 2,75 à 4 L/ha 0,9 à 1,1 kg 1,9 à 2,3 L/ha 1,9 à 2,3 L/ha 1,8 à 2,2 kg/ha	 0,46 à 0,7 L/ac 1,1 à 1,6 L/ac 1 à 1,8 L/ac 1 à 1,8 L/ac 0,72 à 0,88 kg/ac	▪ Appliquer au moins 3 jours avant la levée de la culture. ▪ Certaines espèces de vivaces (luzerne, brome et dactyle pelotonné) peuvent échapper au traitement. ▪ Il y aurait lieu d'envisager des traitements subséquents lorsque le soya est parvenu au stade où des traitements herbicides sont recommandés dans la section sur les méthodes traditionnelles de travail du sol dans le soya. ▪ Appliquer dans 200–250 L d'eau/ha (80–100 L/ac). ▪ Utiliser la dose supérieure de DUAL MAGNUM si l'infestation est forte. ▪ **NE PAS** utiliser sur les sables (moins de 2–3 % de matière organique). ▪ Semer le soya à au moins 4 cm de profondeur. ▪ Utiliser la dose supérieure de linuron sur les terres noires et les sols argileux.
s-métolachlore DUAL MAGNUM (915 g/L) plus paraquat GRAMOXONE (200 g/L) plus métribuzine SENCOR 75 DF	1,05 à 1,6 kg/ha 1,15 à 1,75 L/ha 0,55 à 0,8 kg/ha 2,75 à 4 L/ha 0,56 à 1,2 kg/ha 0,75 à 1,5 kg/ha	 0,46 à 0,7 L/ac 1 à 1,6 L/ac 0,3 à 0,6 kg/ac	▪ Appliquer au moins 3 jours avant la levée de la culture. ▪ Certaines espèces de vivaces (luzerne, brome et dactyle pelotonné) peuvent échapper au traitement. ▪ Il y aurait lieu d'envisager des traitements subséquents lorsque le soya est parvenu au stade où des traitements herbicides sont recommandés dans la section sur les méthodes traditionnelles de travail du sol dans le soya. ▪ Appliquer dans 200–250 L d'eau/ha (80–100 L/ac). ▪ Utiliser la dose supérieure de DUAL MAGNUM si l'infestation est forte. ▪ **NE PAS** appliquer sur un sol à texture grossière renfermant moins de 2 % de matière organique. ▪ **NE PAS** appliquer sur des cultivars sensibles à la métribuzine.

Matière active NOM COMMERCIAL (Formulation)	DOSE (de matière active) DE PRODUIT/HA	DOSE DE PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS (voir aussi le chapitre 4, Notes sur les herbicides, et le chapitre 5, Notes sur les adjuvants)
flufenacet/métribuzine AXIOM (68 DF) plus glyphosate ROUNDUP (356 g/L)	0,76 à 1 kg/ha 1,12 à 1,47 kg/ha 0,89 kg/ha 2,5 L/ha	 0,45 à 0,59 kg/ac 1 L/ac	▪ Appliquer en PP à la SURFACE (jusqu'à 7 jours avant les semis) ou en PRÉ. ▪ Semer le soya à au moins 4 cm de profondeur. ▪ **NE PAS** appliquer sur des sols de texture grossière. ▪ Ajuster la dose en fonction de la texture du sol, selon les indications portées par l'étiquette. ▪ **NE PAS** appliquer sur des cultivars sensibles à la métribuzine. Voir la brochure *Ontario Soybean Variety Trials*. ▪ La maîtrise du chiendent que procure normalement ROUNDUP peut être réduite avec ce mélange en cuve.
flufenacet/métribuzine AXIOM plus imazéthapyr PURSUIT plus glyphosate ROUNDUP (356 g/L)	0,76 à 0,86 kg/ha 1,12 à 1,26 kg/ha 0,075 kg/ha 0,310 L/ha 0,89 kg/ha 2,5 L/ha	 0,45 à 0,5 kg/ac 0,125 L/ac 1 L/ac	▪ Appliquer en PP à la SURFACE (jusqu'à 7 jours avant les semis) ou en PRÉ. ▪ Semer le soya à au moins 4 cm de profondeur. ▪ Certaines restrictions s'appliquent aux cultures comprises dans la rotation (voir le tableau 2). ▪ **NE PAS** appliquer sur des sols de texture grossière. ▪ Ajuster la dose en fonction de la texture du sol, selon les indications portées par l'étiquette. ▪ **NE PAS** appliquer sur des cultivars sensibles à la métribuzine. Voir la brochure *Ontario Soybean Variety Trials*. ▪ La maîtrise du chiendent que procure normalement ROUNDUP peut être réduite avec ce mélange en cuve.
flufenacet/métribuzine AXIOM (68 DF) plus linuron LOROX DF (50 DF) plus glyphosate ROUNDUP (356 g/L)	0,76 à 0,86 kg/ha 1,12 à 1,26 kg/ha 1,0 à 1,15 kg/ha 2,0 à 2,3 kg/ha 0,89 kg/ha 2,5 L/ha	 0,45 à 0,5 kg/ac 0,81 à 0,92 kg/ac 1 L/ac	▪ Appliquer en PP à la SURFACE (jusqu'à 7 jours avant les semis) ou en PRÉ. ▪ Semer le soya à au moins 4 cm de profondeur. ▪ **NE PAS** appliquer sur des sols de texture grossière. ▪ Ajuster la dose en fonction de la texture du sol, selon les indications portées par l'étiquette. ▪ **NE PAS** appliquer sur des cultivars sensibles à la métribuzine. Voir la brochure *Ontario Soybean Variety Trials*. ▪ La maîtrise du chiendent que procure normalement ROUNDUP peut être réduite avec ce mélange en cuve.
flufenacet/métribuzine AXIOM (68 DF) plus métribuzine SENCOR 75 DF (75 WG) plus glyphosate ROUNDUP (356 g/L)	0,76 à 0,86 kg/ha 1,12 à 1,26 kg/ha 0,49 à 0,62 kg/ha 0,65 à 0,83 kg/ha 0,89 kg/ha 2,5 L/ha	 0,45 à 0,5 kg/ac 0,26 à 0,33 kg/ac 1 L/ac	▪ Appliquer par IPS (jusqu'à 7 jours avant les semis), en PP à la SURFACE (jusqu'à 7 jours avant les semis) ou en PRÉ. ▪ Semer le soya à au moins 4 cm de profondeur. ▪ **NE PAS** appliquer sur des sols de texture grossière. ▪ Ajuster la dose en fonction de la texture du sol, selon les indications portées par l'étiquette. ▪ **NE PAS** appliquer sur des cultivars sensibles à la métribuzine. Voir la brochure *Ontario Soybean Variety Trials*. ▪ La maîtrise du chiendent que procure normalement ROUNDUP peut être réduite avec ce mélange en cuve.

Matière active NOM COMMERCIAL (Formulation)	DOSE (de matière active) DE PRODUIT/HA	DOSE DE PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS (voir aussi le chapitre 4, Notes sur les herbicides, et le chapitre 5, Notes sur les adjuvants)
flufenacet/métribuzine AXIOM (68 DF) plus métribuzine SENCOR 75 DF (75 WG) plus linuron LOROX DF (50 DF) plus glyphosate ROUNDUP (356 g/L)	0,76 à 0,86 kg/ha 1,12 à 1,26 kg/ha 0,45 à 0,49 kg/ha 0,6 à 0,65 kg/ha 0,85 à 1 kg/ha 1,7 à 2 kg/ha 0,89 kg/ha 2,5 L/ha	 0,45 à 0,5 kg/ac 0,24 à 0,26 kg/ac 0,69 à 0,8 kg/ac 1 L/ac	▪ Appliquer en PP à la SURFACE (jusqu'à 7 jours avant les semis) ou en PRÉ. ▪ Semer le soya à au moins 4 cm de profondeur. ▪ **NE PAS** appliquer sur des sols de texture grossière. ▪ Ajuster la dose en fonction de la texture du sol, selon les indications portées par l'étiquette. ▪ **NE PAS** appliquer sur des cultivars sensibles à la métribuzine. Voir la brochure *Ontario Soybean Variety Trials*. ▪ La maîtrise du chiendent que procure normalement ROUNDUP peut être réduite avec ce mélange en cuve.
Anti-graminées et anti-dicotylédones de postlevée — uniquement pour cultivars Roundup Ready (tolérant le glyphosate) (p. 187)			
AJOUT DE PRODUIT (voir caractères gras)			
glyphosate ROUNDUP TRANSORB ou VANTAGE PLUS ou **TOUCHDOWN iQ (360 g/L)**	0,9 kg/ha 2,5 L/ha	 1 L/ac	▪ Utiliser uniquement avec de la semence de soya sélectionnée (certifiée) désignée « ROUNDUP READY ». ▪ Appliquer entre le stade de la première feuille trifoliée et le stade de la pleine floraison du soya. ▪ La maîtrise des mauvaises herbes est plus facile et la concurrence exercée par elles évitée lorsque les applications sont faites au moment où les mauvaises herbes sont petites. Les mauvaises herbes allant jusqu'à 25 cm de haut seront toutefois maîtrisées. ▪ Un deuxième traitement peut être fait pour maîtriser les mauvaises herbes qui lèveront par la suite. ▪ Utiliser 100–200 L d'eau/ha (40–80 L/ac).
glyphosate ROUNDUP TRANSORB ou VANTAGE PLUS ou **TOUCHDOWN iQ (360 g/L)**	1,8 kg/ha ou 0,9 + 0,9 kg/ha 5 L/ha ou 2,5 + 2,5 L/ha	 2 L/ac ou 1 + 1 L/ac	▪ Utiliser uniquement avec de la semence de soya sélectionnée (certifiée) désignée « ROUNDUP READY ». ▪ Pour une efficacité optimale, appliquer lorsque l'asclépiade, le laiteron des champs et le chardon des champs ont 15–60 cm de hauteur et le souchet, 5–15 cm et que ces mauvaises herbes sont en croissance active. ▪ Si l'on fractionne le traitement, au moins 2 semaines d'intervalle entre chaque application donnera un maximum de résultats.
NOUVEAUX MÉLANGES EN CUVE			
glyphosate ROUNDUP TRANSORB (360 g/L) plus imazéthapyr PURSUIT (240 g/L)	0,9 à 1,8 kg/ha 2,5 à 5 L/ha 0,038 à 0,05 kg/ha 0,16 à 0,21 L/ha	 1 à 2 L/ac 0,065 à 0,085 L/ac	▪ Utiliser uniquement avec de la semence de soya sélectionnée (certifiée) désignée « ROUNDUP READY ». ▪ Appliquer entre le stade de la première feuille trifoliée et le stade de la troisième feuille trifoliée du soya. ▪ Ne pas utiliser plus d'une fois par saison. ▪ Certaines restrictions s'appliquent aux cultures comprises dans la rotation (voir l'étiquette de PURSUIT et le tableau 2).

Matière active NOM COMMERCIAL (Formulation)	DOSE (de matière active) DE PRODUIT/HA	DOSE DE PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS (voir aussi le chapitre 4, Notes sur les herbicides, et le chapitre 5, Notes sur les adjuvants)
flufenacet/métribuzine AXIOM (68 DF) plus glyphosate ROUNDUP (356 g/L)	0,76 à 1 kg/ha 1,12 à 1,47 kg/ha 0,89 kg/ha 2,5 L/ha	0,45 à 0,59 kg/ac 1 L/ac	• Appliquer en PP à la SURFACE (jusqu'à 7 jours avant les semis) ou en PRÉ. • Semer le soya à au moins 4 cm de profondeur. • **NE PAS** appliquer sur des sols de texture grossière. • Ajuster la dose en fonction de la texture du sol, selon les indications portées par l'étiquette. • **NE PAS** appliquer sur des cultivars sensibles à la métribuzine. Voir la brochure *Ontario Soybean Variety Trials*. • La maîtrise du chiendent que procure normalement ROUNDUP peut être réduite avec ce mélange en cuve.
flufenacet/métribuzine AXIOM plus imazéthapyr PURSUIT plus glyphosate ROUNDUP (356 g/L)	0,76 à 0,86 kg/ha 1,12 à 1,26 kg/ha 0,075 kg/ha 0,310 L/ha 0,89 kg/ha 2,5 L/ha	0,45 à 0,5 kg/ac 0,125 L/ac 1 L/ac	• Appliquer en PP à la SURFACE (jusqu'à 7 jours avant les semis) ou en PRÉ. • Semer le soya à au moins 4 cm de profondeur. • Certaines restrictions s'appliquent aux cultures comprises dans la rotation (voir le tableau 2). • **NE PAS** appliquer sur des sols de texture grossière. • Ajuster la dose en fonction de la texture du sol, selon les indications portées par l'étiquette. • **NE PAS** appliquer sur des cultivars sensibles à la métribuzine. Voir la brochure *Ontario Soybean Variety Trials*. • La maîtrise du chiendent que procure normalement ROUNDUP peut être réduite avec ce mélange en cuve.
flufenacet/métribuzine AXIOM (68 DF) plus linuron LOROX DF (50 DF) plus glyphosate ROUNDUP (356 g/L)	0,76 à 0,86 kg/ha 1,12 à 1,26 kg/ha 1,0 à 1,15 kg/ha 2,0 à 2,3 kg/ha 0,89 kg/ha 2,5 L/ha	0,45 à 0,5 kg/ac 0,81 à 0,92 kg/ac 1 L/ac	• Appliquer en PP à la SURFACE (jusqu'à 7 jours avant les semis) ou en PRÉ. • Semer le soya à au moins 4 cm de profondeur. • **NE PAS** appliquer sur des sols de texture grossière. • Ajuster la dose en fonction de la texture du sol, selon les indications portées par l'étiquette. • **NE PAS** appliquer sur des cultivars sensibles à la métribuzine. Voir la brochure *Ontario Soybean Variety Trials*. • La maîtrise du chiendent que procure normalement ROUNDUP peut être réduite avec ce mélange en cuve.
flufenacet/métribuzine AXIOM (68 DF) plus métribuzine SENCOR 75 DF (75 WG) plus glyphosate ROUNDUP (356 g/L)	0,76 à 0,86 kg/ha 1,12 à 1,26 kg/ha 0,49 à 0,62 kg/ha 0,65 à 0,83 kg/ha 0,89 kg/ha 2,5 L/ha	0,45 à 0,5 kg/ac 0,26 à 0,33 kg/ac 1 L/ac	• Appliquer par IPS (jusqu'à 7 jours avant les semis), en PP à la SURFACE (jusqu'à 7 jours avant les semis) ou en PRÉ. • Semer le soya à au moins 4 cm de profondeur. • **NE PAS** appliquer sur des sols de texture grossière. • Ajuster la dose en fonction de la texture du sol, selon les indications portées par l'étiquette. • **NE PAS** appliquer sur des cultivars sensibles à la métribuzine. Voir la brochure *Ontario Soybean Variety Trials*. • La maîtrise du chiendent que procure normalement ROUNDUP peut être réduite avec ce mélange en cuve.

Matière active NOM COMMERCIAL (Formulation)	DOSE (de matière active) DE PRODUIT/HA	DOSE DE PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS (voir aussi le chapitre 4, Notes sur les herbicides, et le chapitre 5, Notes sur les adjuvants)
flufenacet métribuzine AXIOM (68 DF) plus métribuzine SENCOR 75 DF (75 WG) plus linuron LOROX DF (50 DF) plus glyphosate ROUNDUP (356 g/L)	0,76 à 0,86 kg/ha 1,12 à 1,26 kg/ha 0,45 à 0,49 kg/ha 0,6 à 0,65 kg/ha 0,85 à 1 kg/ha 1,7 à 2 kg/ha 0,89 kg/ha 2,5 L/ha	0,45 à 0,5 kg/ac 0,24 à 0,26 kg/ac 0,69 à 0,8 kg/ac 1 L/ac	• Appliquer en PP à la SURFACE (jusqu'à 7 jours avant les semis) ou en PRÉ. • Semer le soya à au moins 4 cm de profondeur. • **NE PAS** appliquer sur des sols de texture grossière. • Ajuster la dose en fonction de la texture du sol, selon les indications portées par l'étiquette. • **NE PAS** appliquer sur des cultivars sensibles à la métribuzine. Voir la brochure *Ontario Soybean Variety Trials*. • La maîtrise du chiendent que procure normalement ROUNDUP peut être réduite avec ce mélange en cuve.
Anti-graminées et anti-dicotylédones de postlevée — uniquement pour cultivars Roundup Ready (tolérant le glyphosate) (p. 187)			
AJOUT DE PRODUIT (voir caractères gras)			
glyphosate ROUNDUP TRANSORB ou VANTAGE PLUS ou **TOUCHDOWN *iQ* (360 g/L)**	0,9 kg/ha 2,5 L/ha	1 L/ac	• Utiliser uniquement avec de la semence de soya sélectionnée (certifiée) désignée « ROUNDUP READY ». • Appliquer entre le stade de la première feuille trifoliée et le stade de la pleine floraison du soya. • La maîtrise des mauvaises herbes est plus facile et la concurrence exercée par elles évitée lorsque les applications sont faites au moment où les mauvaises herbes sont petites. Les mauvaises herbes allant jusqu'à 25 cm de haut seront toutefois maîtrisées. • Un deuxième traitement peut être fait pour maîtriser les mauvaises herbes qui lèveront par la suite. • Utiliser 100–200 L d'eau/ha (40–80 L/ac).
glyphosate ROUNDUP TRANSORB ou VANTAGE PLUS ou **TOUCHDOWN *iQ* (360 g/L)**	1,8 kg/ha ou 0,9 + 0,9 kg/ha 5 L/ha ou 2,5 + 2,5 L/ha	2 L/ac ou 1 + 1 L/ac	• Utiliser uniquement avec de la semence de soya sélectionnée (certifiée) désignée « ROUNDUP READY ». • Pour une efficacité optimale, appliquer lorsque l'asclépiade, le laiteron des champs et le chardon des champs ont 15–60 cm de hauteur et le souchet, 5–15 cm et que ces mauvaises herbes sont en croissance active. • Si l'on fractionne le traitement, au moins 2 semaines d'intervalle entre chaque application donnera un maximum de résultats.
NOUVEAUX MÉLANGES EN CUVE			
glyphosate ROUNDUP TRANSORB (360 g/L) plus imazéthapyr PURSUIT (240 g/L)	0,9 à 1,8 kg/ha 2,5 à 5 L/ha 0,038 à 0,05 kg/ha 0,16 à 0,21 L/ha	1 à 2 L/ac 0,065 à 0,085 L/ac	• Utiliser uniquement avec de la semence de soya sélectionnée (certifiée) désignée « ROUNDUP READY ». • Appliquer entre le stade de la première feuille trifoliée et le stade de la troisième feuille trifoliée du soya. • Ne pas utiliser plus d'une fois par saison. • Certaines restrictions s'appliquent aux cultures comprises dans la rotation (voir l'étiquette de PURSUIT et le tableau 2).

Matière active NOM COMMERCIAL (Formulation)	DOSE (de matière active) DE PRODUIT/HA	DOSE DE PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS (voir aussi le chapitre 4, Notes sur les herbicides, et le chapitre 5, Notes sur les adjuvants)
glyphosate ROUNDUP TRANSORB (360 g/L) plus quizalofop-p-éthyl ASSURE II (96 g/L) plus concentré d'huile SURE MIX ou CANPLUS	0,9 à 1,8 kg/ha 2,5 à 5 L/ha 0,036 kg/ha 0,38 L/ha 5 L/1000 L	1 à 2 L/ac 0,15 L/ha 	• Utiliser uniquement avec de la semence de soya sélectionnée (certifiée) désignée « ROUNDUP READY ». • ASSURE II sert à maîtriser le maïs spontané qui possède le gène « ROUNDUP READY ». • Appliquer sur le maïs spontané ayant jusqu'à 30 cm de haut. • **NE PAS** appliquer sur le soya à moins de 80 jours de la récolte.

TABLEAU 17. Évaluation des herbicides pour le soya

Nom commercial	Graminées annuelles								Dicotylédones annuelles											Vivaces							Tolérance de la culture
	pied-de-coq	digitaire	panic d'automne	sétaire géante	sétaire verte	sétaire glauque	panic capillaire	panic millet	renouée liseron	lampourde	vergerette du Canada	renouée persicaire	chénopode blanc	moutardes, tisymbres, vélars	morelles annuelles	amarantes	herbe à poux	grande herbe à poux	abutilon	liseron des champs	prêle	asclépiade	souchet	chiendent	laiteron des champs	chardon des champs	
Soya — anti-graminées et anti-dicotylédones de postlevée — uniquement pour les cultivars tolérant les herbicides																										
ROUND-UP[1], VANTAGE[1], TOUCHDOWN iQ[1]	9	9	9	9	9	9	9	9	8	9	8	8	9	9	9	9	9	8	9	7/8	5	8	8	9	8	9	E[1]

[1] Utiliser uniquement avec de la semence de soya sélectionnée (certifiée) désignée « ROUNDUP READY ».

Matière active NOM COMMERCIAL (Formulation)	DOSE (de matière active) DE PRODUIT/HA	DOSE DE PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS (voir aussi le chapitre 4, Notes sur les herbicides, et le chapitre 5, Notes sur les adjuvants)
glyphosate	0,9 à 1,8 kg/ha		• Utiliser uniquement avec de la semence de soya sélectionnée (certifiée) désignée « ROUNDUP READY ».
ROUNDUP TRANSORB (360 g/L)	2,5 à 5 L/ha	1 à 2 L/ac	• ASSURE II sert à maîtriser le maïs spontané qui possède le gène « ROUNDUP READY ».
plus quizalofop-p-ethyl	0,0156 kg/ha		• Appliquer sur le maïs spontané ayant jusqu'à 30 cm de haut.
ASSURE II (96 g/L) plus concentré d'huile	0,38 L/ha	0,15 L/ha	• **NE PAS** appliquer sur le soya à moins de 90 jours de la récolte.
SURE MIX ou CANPLUS	5 L/1000 L		

TABLEAU 17. Évaluation des herbicides pour le soya

Nom commercial	Graminées annuelles								Dicotylédones annuelles										Vivaces							Tolérance de la culture
	pied-de-coq	digitaire	panic d'automne	sétaire glauque	sétaire verte	sétaire géante	panic capillaire	panic millet	renouée liseron	lampourde	vergerette du Canada	renouée persicaire	chénopode blanc	moutarde	sagittées, vesses	morelles annuelles	amarantes	herbe à poux	grande herbe à poux	abutilon	liseron des champs	prêle	asclépiade	laiteron	chardon	laiteron des champs	chardon des champs	
Soya — anti-graminées et anti-dicotylédones de postlevée — uniquement pour les cultivars tolérant les herbicides																										
[illegible]																										
[illegible]																										

[illegible]

TABLEAU 18. Mélanges en cuve d'herbicides radiculaires pour le soya

nom commun	Nom commercial	anti-graminées						anti-dicotylédones							anti-graminées et anti-dicotylédones				
		AXIOM	DUAL MAGNUM	FRONTIER	BONANZA	RIVAL	TREFLAN	AFESIN	AFOLAN	LINURON	LOROX	FIRSTRATE	LEXONE	SENCOR	BOUNDARY [1]	BROADSTRIKE	DUAL MAGNUM	PURSUIT	VALOR
herbicides de contact																			
glyphosate	CREDIT		✓															✓	
glyphosate	GLYFOS		✓												✓			✓	
glyphosate	FACTOR																	✓	
glyphosate	RENEGADE		✓															✓	
glyphosate	ROUNDUP	✓	✓	✓											✓		✓	✓	
glyphosate	ROUNDUP TRANSORB		✓												✓			✓	
glyphosate	TOUCHDOWN		✓	✓										✓	✓			✓	
glyphosate	TOUCHDOWN iQ		✓	✓															
glyphosate	VANTAGE		✓																
glyphosate	VANTAGE PLUS		✓																
paraquat	GRAMOXONE		✓	✓					✓	✓	✓		✓	✓				✓	
anti-graminées radiculaires																			
flufenacet/ métribuzine	AXIOM										✓			✓				✓	
s-métolachlore	DUAL MAGNUM							✓	✓	✓	✓		✓	✓				✓	
diméthénamide	FRONTIER								✓		✓		✓	✓				✓	
trifluraline	BONANZA												✓	✓				✓	
trifluraline	RIVAL												✓	✓				✓	
trifluraline	TREFLAN												✓	✓				✓	
anti-dicotylédones radiculaires																			
monolinuron	AFESIN		✓															✓	
linuron	AFOLAN		✓	✓														✓	
linuron	LINURON		✓															✓	
linuron	LOROX	✓	✓	✓									✓	✓				✓	
chloransulam-méthyl	FIRSTRATE																	✓	
métribuzine	LEXONE		✓	✓	✓	✓	✓				✓							✓	
métribuzine	SENCOR	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓							✓	

TABLEAU 18. Mélanges en cuve d'herbicides radiculaires pour le soya

nom commun	Nom commercial	anti-graminées						anti-dicotylédones							anti-graminées et anti-dicotylédones				
		AXIOM	DUAL MAGNUM	FRONTIER	BONANZA	RIVAL	TREFLAN	AFESIN	AFOLAN	LINURON	LOROX	FIRSTRATE	LEXONE	SENCOR	BOUNDARY [1]	BROADSTRIKE DUAL MAGNUM	PURSUIT	VALOR
anti-graminées et anti-dicotylédones radiculaires																			
flumetsulam/ s-métolachlore	BROADSTRIKE DUAL MAGNUM																		
imazéthapyr	PURSUIT	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓					
imazethapyr/ pendiméthaline	VALOR																		
s-métolachlore/ métribuzine	BOUNDARY [1]																		

Mélanges en cuve de 3 herbicides homologués

AXIOM + SENCOR + LOROX

DUAL MAGNUM, FRONTIER + LEXONE, SENCOR + AFOLAN, LOROX

ROUNDUP + DUAL MAGNUM, FRONTIER + LEXONE, SENCOR + AFOLAN, LOROX

ROUNDUP, GLYFOS, TOUCHDOWN + DUAL MAGNUM + SENCOR, LEXONE

ROUNDUP, GLYFOS, TOUCHDOWN + DUAL MAGNUM + PURSUIT

ROUNDUP, GLYFOS, CREDIT, RENEGADE, VANTAGE, TOUCHDOWN + DUAL MAGNUM + SENCOR

GRAMOXONE + DUAL MAGNUM + LINURON, AFOLAN, LOROX

GRAMOXONE + DUAL MAGNUM + SENCOR

ROUNDUP + AXIOM + PURSUIT

ROUNDUP + AXIOM + LOROX

ROUNDUP + AXIOM + SENCOR

ROUNDUP + AXIOM + LOROX + SENCOR

Mélanges en cuve de 4 herbicides homologués

ROUNDUP, GLYFOS, TOUCHDOWN + DUAL MAGNUM + SENCOR, LEXONE + PURSUIT

[1] **Emballages combinés**

BOUNDARY = emballage combiné de DUAL MAGNUM + SENCOR

TABLEAU 18. Mélanges en cuve d'herbicides radiculaires pour le soya

nom commun	Nom commercial	anti-graminées						anti-dicotylédones							anti-graminées et anti-dicotylédones			
		AXIOM	DUAL MAGNUM	FRONTIER	BONANZA	RIVAL	TREFLAN	AFESIN	AFOLAN	LINURON	LOROX	FIRSTRATE	LEXONE	SENCOR	BOUNDARY	BROADSTRIKE DUAL MAGNUM	PURSUIT	VALOR
herbicides de contact																		
glyphosate	CREDIT		✓														✓	
glyphosate	GLYFOS		✓												✓		✓	
glyphosate	FACTOR																✓	
glyphosate	RENEGADE		✓														✓	
glyphosate	ROUNDUP	✓	✓	✓											✓	✓	✓	
glyphosate	ROUNDUP TRANSORB		✓												✓		✓	
glyphosate	TOUCHDOWN		✓	✓										✓	✓		✓	
glyphosate	TOUCHDOWN iQ		✓	✓														
glyphosate	VANTAGE		✓															
glyphosate	VANTAGE PLUS		✓															
paraquat	GRAMOXONE		✓	✓					✓	✓	✓		✓	✓			✓	
anti-graminées radiculaires																		
flufénacet + métribuzine	AXIOM										✓			✓			✓	
s-métolachlore	DUAL MAGNUM							✓	✓	✓	✓		✓	✓			✓	
diméthénamide	FRONTIER								✓		✓		✓	✓			✓	
trifluraline	BONANZA												✓	✓			✓	
trifluraline	RIVAL												✓	✓			✓	
trifluraline	TREFLAN												✓	✓			✓	
anti-dicotylédones radiculaires																		
monolinuron	AFESIN		✓														✓	
linuron	AFOLAN		✓	✓													✓	
linuron	LINURON		✓														✓	
linuron	LOROX	✓	✓	✓									✓	✓			✓	
cloransulam-méthyl	FIRSTRATE																✓	
métribuzine	LEXONE		✓	✓	✓	✓	✓				✓						✓	
métribuzine	SENCOR	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓						✓	

TABLEAU 18. Mélanges en cuve d'herbicides radiculaires pour le soya

nom commun	Nom commercial	anti-graminées						anti-dicotylédones							anti-graminées et anti-dicotylédones				
		AXIOM	DUAL MAGNUM	FRONTIER	BONANZA	RIVAL	TREFLAN	AFFSIN	AFOLAN	LINURON	LOROX	FIRSTRATE	LEXONE	SENCOR	BOUNDARY	BROADSTRIKE DUAL MAGNUM	PURSUIT	VALOR
anti-graminées et anti-dicotylédones radiculaires																			
flumetsulam + métolachlore	BROADSTRIKE DUAL MAGNUM																	
imazéthapyr	PURSUIT	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓				
imazéthapyr + pendiméthaline	VALOR																	
s-métolachlore + métribuzine	BOUNDARY																	

Mélanges en cuve de 3 herbicides homologués

AXIOM + SENCOR + LOROX
DUAL MAGNUM/FRONTIER + LEXONE/SENCOR + AFOLAN/LOROX
ROUNDUP + DUAL MAGNUM/FRONTIER + LEXONE/SENCOR + AFOLAN/LOROX
ROUNDUP/GLYFOS/TOUCHDOWN + DUAL MAGNUM + SENCOR/LEXONE
ROUNDUP/GLYFOS/TOUCHDOWN + DUAL MAGNUM + PURSUIT
ROUNDUP/GLYFOS/CREDIT/RENEGADE/VANTAGE/TOUCHDOWN + DUAL MAGNUM + SENCOR
GRAMOXONE + DUAL MAGNUM + LINURON/AFOLAN/LOROX
GRAMOXONE + DUAL MAGNUM + SENCOR
ROUNDUP + AXIOM + PURSUIT
ROUNDUP + AXIOM + LOROX
ROUNDUP + AXIOM + SENCOR
ROUNDUP + AXIOM + LOROX + SENCOR

Mélanges en cuve de 4 herbicides homologués

ROUNDUP/GLYFOS/TOUCHDOWN + DUAL MAGNUM + SENCOR/LEXONE + PURSUIT

[1] **Emballages combinés**

BOUNDARY = emballage combiné de DUAL MAGNUM + SENCOR

TABLEAU 19. Mélanges en cuve d'herbicides de postlevée pour le soya

nom commun	NOM COMMERCIAL	anti-graminées						anti-dicotylédones								anti-graminées et anti-dicotylédones							
		ASSURE II	EXCEL SUPER	HOE-GRASS	POAST ULTRA	SELECT	VENTURE L	BASAGRAN	BASAGRAN FORTE	BLAZER	CLASSIC	FIRSTRATE	PINNACLE	REFLEX	RELIANCE	MERIDIAN	VIPER	PURSUIT	ROUNDUP [2]	ROUNDUP TRANSORB [2]	TOUCHDOWN iQ [2]	VANTAGE [2]	VANTAGE PLUS [2]
anti-graminées de postlevée																							
quizalofop-p-éthyl	ASSURE II										✓		✓		✓					✓			
fénoxaprop-p-éthyl	EXCEL SUPER								✓				✓										
diclofop-méthyl	HOE-GRASS																						
séthoxdime	POAST ULTRA																						
cléthodime	SELECT																						
fluazifop-p-butyl	VENTURE L							✓															
anti-dicotylédones de postlevée																							
bentazone	BASAGRAN						✓			✓								✓					
bentazone	BASAGRAN FORTE		✓							✓			✓			✓		✓					
acifluorfène	BLAZER								✓														
chlorimuron-éthyl	CLASSIC	✓																					
chloransulam-méthyl	FIRSTRATE																	✓					
thifensulfuron-méthyl	PINNACLE	✓	✓						✓					✓									
fomésafène	REFLEX												✓				✓	✓					
chlorimuron-éthyl/thifensulfuron-méthyl	RELIANCE [2]	✓																					
anti-graminées et anti-dicotylédones de postlevée																							
imazamox	MERIDIAN [1]								✓														
imazamox	VIPER [1]													✓									
imazéthapyr	PURSUIT							✓	✓			✓		✓						✓			
anti-graminées et anti-dicotylédones de postlevée — cultivars tolérant l'herbicide uniquement																							
glyphosate	ROUNDUP [2]																						
glyphosate	ROUNDUP TRANSORB [2]	✓																✓					
glyphosate	TOUCHDOWN iQ [2]																						
glyphosate	VANTAGE [2]																						
glyphosate	VANTAGE PLUS [2]																						

Mélanges en cuve de 3 herbicides homologués

ASSURE + BASAGRAN FORTE + PINNACLE

EXCEL SUPER + BASAGRAN FORTE + PINNACLE

Emballages combinés

[1] CLEANSWEEP = emballage combiné de PURSUIT + BASAGRAN FORTE

[1] MERIDIAN PLUS = emballage combiné de MERIDIAN + BASAGRAN FORTE

[1] VIPER = emballage combiné de VIPER + REFLEX

[2] N'utiliser que sur les cultivars tolérant l'herbicide en question

Matière active NOM COMMERCIAL (Formulation)	DOSE (de matière active) DE PRODUIT/HA	DOSE DE PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS (voir aussi le chapitre 4, Notes sur les herbicides, et le chapitre 5, Notes sur les adjuvants)
Canola de printemps et d'automne (p. 201)			
Tous les herbicides énumérés dans la section sur le canola, au chapitre 12 de la publication 75F, *Guide de lutte contre les mauvaises herbes 2002*, peuvent être appliqués sur le canola d'automne, **SAUF** MUSTER, LIBERTY 200 SN, ROUND-UP TRANSORB, TOUCHDOWN iQ et VANTAGE PLUS. MUSTER est homologué uniquement pour une utilisation sur le canola de printemps. Aucun cultivar de canola d'automne « Liberty Link » ou « Round-up Ready » n'est offert sur le marché.			
Moutarde			
Présemis (PP) — Voir les détails sur les produits, les doses, ainsi que les remarques au chapitre 6, **Méthodes spéciales : Présemis – Préparation du terrain.**			
Moutarde — Anti-graminées radiculaires			
triallate AVADEX BW (400 g/L)	1,7 à 2,2 kg/ha 4,25 à 5,5 L/ha	 1,7 à 2,2 L/ac	▪ AVADEX peut être appliqué avant ou après le semis pour lutter contre la folle avoine. ▪ Ce produit doit être incorporé au sol par deux passages du cultivateur.
Moutarde — Anti-graminées et anti-dicotylédones radiculaires			
trifluraline TREFLAN EC (480 g/L) RIVAL (500 g/L) BONANZA 400 (400 g/L)	0,6 à 1,147 kg/ha 1,25 à 2,4 L/ha 1,2 à 2,3 L/ha 1,5 à 2,75 L/ha	 0,5 à 0,96 L/ac 0,4 à 0,76 L/ac 0,6 à 1,1 L/ac	▪ Appliquer par IPS. ▪ Fortement absorbé par les particules de sol; lessivage négligeable. ▪ **NE PAS** appliquer sur la moutarde dans des sols sableux. ▪ Peut être appliqué immédiatement avant ou jusqu'à 3 semaines avant les semis.
Moutarde — Anti-graminées de postlevée			
diclofop-méthyl HOE-GRASS 284 (284 g/L)	0,71 à 0,795 kg/ha 2,5 à 2,8 L/ha	 1 à 1,12 L/ac	▪ Appliquer au printemps, au stade 1–5 feuilles des graminées annuelles. ▪ La dose supérieure (2,8 L/ha [1,12 L/ac]) doit être utilisée pour éliminer la folle avoine au stade 4–5 feuilles.
Moutarde — Avant la récolte			
diquat REGLONE DESICCANT (240 g/L) plus surfactant AGRAL 90 ou AG-SURF	0,3 à 0,55 kg/ha 1,25 à 1,7 L/ha 1 L/1000 L	 0,6 à 1,1 L/ac 1 L/1000 L	▪ Traiter quand le canola est mûr à 60–75 % (stade vert ou brun). ▪ Récolter au plus tard 14 jours après le traitement pour éviter que les cosses ne s'égrènent. ▪ Uiliser la dose supérieure lorsque le feuillage est dense. ▪ Utiliser un volume minimal de bouillie de 225 L/ha. ▪ La dérive de l'herbicide est dommageable pour les cultures ou plantes adjacentes.

TABLEAU 19. Mélanges en cuve d'herbicides de postlevée pour le soya

nom commun	NOM COMMERCIAL	anti-graminées						anti-dicotylédones								anti-graminées et anti-dicotylédones							
		ASSURE II	EXCEL SUPER	HOE-GRASS	POAST ULTRA	SELECT	VENTURE	BASAGRAN	BASAGRAN FORTE	BLAZER	CLASSIC	FIRSTRATE	PINNACLE	REFLEX	RELIANCE	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
anti-graminées de postlevée																							
quizalofop-p-éthyl	ASSURE II										✓		✓		✓					✓			
fénoxaprop-p-éthyl	EXCEL SUPER								✓				✓										
diclofop-méthyl	HOE-GRASS																						
séthoxydime	POAST ULTRA																						
cléthodime	SELECT																						
fluazifop-p-butyl	VENTURE							✓															
anti-dicotylédones de postlevée																							
bentazone	BASAGRAN						✓			✓								✓					
bentazone	BASAGRAN FORTE		✓							✓			✓			✓		✓					
acifluorfène	BLAZER								✓														
chlorimuron-éthyl	CLASSIC	✓																					
cloransulam-méthyl	FIRSTRATE																	✓					
thifensulfuron-méthyl	PINNACLE	✓	✓						✓					✓									
fomésafène	REFLEX												✓				✓						
chlorimuron-éthyl + thifensulfuron-méthyl	RELIANCE	✓																					
anti-graminées et anti-dicotylédones de postlevée																							
imazamox	MERIDIAN								✓														
imazamox	VIPER													✓									
imazéthapyr	PURSUIT							✓	✓			✓		✓						✓			
anti-graminées et anti-dicotylédones de postlevée — cultivars tolérant l'herbicide uniquement																							
glyphosate	ROUNDUP																						
glyphosate	ROUNDUP TRANSORB	✓																✓					
glyphosate	TOUCHDOWN iQ																						
glyphosate	VANTAGE																						
glyphosate	VANTAGE PLUS																						

Mélanges en cuve de 3 herbicides homologués

ASSURE II + BASAGRAN FORTE + PINNACLE

EXCEL SUPER + BASAGRAN FORTE + PINNACLE

Emballages combinés

[illegible]

Matière active NOM COMMERCIAL (Formulation)	DOSE (de matière active) DE PRODUIT/HA	DOSE DE PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS (voir aussi le chapitre 4, Notes sur les herbicides, et le chapitre 5, Notes sur les adjuvants)
Canola de printemps et d'automne (p. 201)			
Moutarde			
Moutarde — Anti-graminées radiculaires			
Moutarde — Anti-graminées et anti-dicotylédones radiculaires			
Moutarde — Anti-graminées de postlevée			
Moutarde — Avant la récolte			

L'efficacité des herbicides est évaluée en fonction d'une échelle de 0 à 9, où 0 correspond à l'absence de maîtrise et 9 à une maîtrise de 90–100 % sous des conditions idéales.
Les cotes attribuées sont des valeurs subjectives qui reposent sur la meilleure information existante, et fournissent des comparaisons générales fondées sur l'emploi décrit dans ce guide.
En conditions défavorables (temps trop sec, trop humide, trop froid ou travail mal exécuté, par exemple), les herbicides peuvent ne pas être aussi efficaces qu'on l'indique.
L'efficacité d'un produit peut varier selon le stade phénologique de la mauvaise herbe ou de la culture, le moment du traitement et la dose employée.
Les cotes **en caractères gras** indiquent que la mauvaise herbe figure sur l'étiquette du produit comme étant une mauvaise herbe que le produit maîtrise ou dont il retarde la croissance.
Se reporter à l'étiquette du produit pour plus d'information sur les mauvaises herbes combattues, les utilisations du produit et les précautions à prendre.

TABLEAU 20. Évaluation des herbicides pour le canola, le lin, la moutarde et le tournesol

NOM COMMERCIAL	Cultures					Graminées annuelles											Dicotylédones annuelles											Vivaces						
	canola de printemps	canola d'automne	lin	moutarde	tournesol	pied-de-coq	digitaire	panic d'automne	sétaire géante	sétaire verte	sétaire glauque	panic capillaire	panic millet	folle avoine	maïs spontané	blé spontané	orge spontanée	renouée liseron	lampourde	vergerette du Canada	renouée persicaire	chénopode blanc	moutarde des champs	morelles annuelles	amarante	herbe à poux	grande herbe à poux	abutilon	liseron des champs	prêle	asclépiade	souchet	chiendent	laiteron des champs	chardon des champs
anti-graminées radiculaires																																		
AVADEX	✓	✓	✓	✓		?	?	?	?	?	?	?	?	**8**	?	?	?	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EPTAM			✓		✓	**9**	**9**	**9**	**9**	**9**	**9**	**9**	7	**8**	?	?	?	**4**	2	0	**7**	**7**	5	**7**	**7**	5	3	5	?	?	?	8	5	?	?
TREFLAN, BONANZA, RIVAL	✓	✓		✓	✓	**9**	**9**	9	9	**9**	**9**	9	7	**8**	?	?	?	**5**	2	0	2	**8**	2	2	**8**	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
anti-graminées de postlevée																																		
ASSURE II	✓	✓	✓			**9**	8	9	9	**9**	8	9	9	**?**	**9**	**9**	**9**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**9**	0	0
EXCEL SUPER	✓	✓				**9**	**8**	**9**	9	**9**	**9**	**9**	**9**	?	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0
HOE-GRASS	✓	✓	✓	✓		**8**	**5**	**8**	8	**9**	**8**	**8**	3	**9**	**8**	?	?	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0
POAST ULTRA	✓	✓	✓			**9**	**8**	**9**	**9**	**9**	**9**	**9**	**9**	**8**	**8**	7	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**6**	0	0
SELECT	✓	✓	✓		✓	**9**	**8**	**9**	9	**9**	**9**	**9**	**9**	**?**	?	?	?	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**7**	0	0
VENTURE L	✓	✓			✓	**9**	8	**9**	8	**8**	**8**	9	**8**	**9**	**9**	**9**	**9**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**9**	0	0
anti-dicotylédones de postlevée																																		
BASAGRAN			✓			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**7**	**9**	**5**	**9**	**8**	**9**	7	**7**	**8**	**6**	**9**	**6**	2	2	**8**	0	6	7
BUCTRIL M			✓			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**9**	**8**	?	**9**	**9**	**9**	**9**	**8**	**9**	?	**9**	7	7	0	0	0	**7**	**7**
LONTREL	✓	✓				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**8**	?	?	3	5	0	?	5	8	?	?	3	?	?	0	0	**8**	**8**
MCPA			✓			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	**7**	?	**2**	**9**	**9**	?	**9**	**9**	?	**8**	7	8	0	0	0	7	7
MUSTER	✓					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	?	0	2	**9**	2	**8**	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0
anti-graminées et anti-dicotylédones de postlevée — uniquement pour cultivars de canola tolérant l'herbicide																																		
LIBERTY[1]	✓	✓				**9**	**9**	**9**	**9**	**9**	**8**	**9**	**9**	**8**	?	?	?	**8**	**9**	7	**8**	**9**	**9**	**9**	**9**	**9**	?	**8**	**6**	6	?	6	**6**	**8**	**7**
LIBERTY[1] + VENTURE 25G	✓	✓				**9**	**9**	**9**	**9**	**9**	**9**	**9**	**9**	**9**	**9**	**9**	**9**	**8**	**9**	7	**8**	**9**	**9**	**9**	**9**	**9**	?	**8**	**6**	7	?	6	**9**	**8**	**7**
PURSUIT [2]	✓	✓				**8**	7	7	9	**9**	**9**	8	7	8	?	?	?	8	7	2	9	**9**	9	**9**	**9**	**8**	6	**9**	2	2	2	4	5	2	2
ROUNDUP TRANSORB[3] VANTAGE PLUS[3]	✓	✓				9	9	9	**9**	**9**	**9**	9	9	**9**	9	**9**	**9**	**8**	9	8	**8**	**9**	**9**	9	**9**	9	7/8	9	8	2	7/8	?	**9**	**8**	**8**
mélangee en cuve de postlevée																																		
POAST ULTRA + BUCTRIL M			✓			**9**	**8**	**9**	**9**	**9**	**9**	**9**	**9**	**8**	**8**	7	7	**9**	**8**	?	**9**	**9**	**9**	**9**	8	**9**	?	**9**	7	7	?	?	**6**	7	7

TABLEAU 20. Évaluation des herbicides pour le canola, le lin, la moutarde et le tournesol

NOM COMMERCIAL	Cultures					Graminées annuelles										Dicotylédones annuelles											Vivaces						
	canola de printemps	canola d'automne	lin	moutarde	tournesol	pied-de-coq	digitaire	panic d'automne	sétaire géante	sétaire verte	sétaire glauque	panic capillaire	panic millet	folle avoine	maïs spontané	blé spontané	orge spontanée	renouée liseron	lampourde	vergerette du Canada	renouée persicaire	chénopode blanc	moutarde des champs	morelles annuelles	amarante	herbe à poux	grande herbe à poux	abutilon	liseron des champs	prêle	asclépiade	pouchet	chiendent	laiteron des champs	chardon des champs
POAST ULTRA + LONTREL	✓	✓				9	8	9	9	9	9	9	9	8	8	7	7	8	?	?	3	5	0	?	5	8	?	?	3	?	?	0	6	8	8
POAST ULTRA + MCPA *			✓			9	8	9	9	9	9	9	9	8	8	7	7	2	7	?	2	9	9	?	9	9	?	8	7	8	0	0	6	7	7
POAST ULTRA + MUSTER	✓	✓				9	8	9	9	9	9	9	9	8	8	7	7	2	0	?	0	2	9	2	8	2	?	0	0	0	0	0	6	0	0
SELECT + BUCTRIL M			✓			9	8	9	9	9	9	9	9	?	?	?	?	9	8	?	9	9	9	9	8	9	?	9	7	7	?	?	7	7	7
VENTURE + LONTREL	✓	✓				9	8	9	8	8	8	9	8	9	9	9	9	8	?	?	3	5	0	?	5	8	?	?	3	?	?	0	9	8	8
VENTURE + MUSTER	✓					9	8	9	8	8	8	9	8	9	9	9	9	2	0	?	0	2	9	2	8	2	?	0	0	0	0	0	9	0	0

* Il existe d'autres formulations; voir le tableau 1. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

? Évaluation impossible, faute de données suffisantes.

[1] N'utiliser que sur des cultures parties avec de la semence de canola certifiée, désignée canola "Liberty Link".

[2] N'utiliser que sur des cultures parties avec de la semence de canola certifiée, désignée canola "Pursuit Tolerant".

[3] N'utiliser que sur des cultures parties avec de la semence de canola certifiée, désignée canola "Roundup Ready".

TABLEAU 20. Évaluation des herbicides pour le canola, le lin, la moutarde et le tournesol

NOM COMMERCIAL	Cultures	Graminées annuelles	Dicotylédones annuelles	Vivaces
anti-graminées radiculaires				
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
anti-graminées de postlevée				
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
anti-dicotylédones de postlevée				
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
anti-graminées et anti-dicotylédones de postlevée — uniquement pour cultivars de canola tolérant l'herbicide				
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
mélanges en cuve de postlevée				
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

TABLEAU 20. Évaluation des herbicides pour le canola, le lin, la moutarde et le tournesol

NOM COMMERCIAL	Cultures	Graminées annuelles	Dicotylédones annuelles	Vivaces
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]

[illegible]

Matière active NOM COMMERCIAL (Formulation)	DOSE (de matière active) DE PRODUIT/HA	DOSE DE PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS (voir aussi le chapitre 4, Notes sur les herbicides, et le chapitre 5, Notes sur les adjuvants)
Rutabaga			
Anti-graminées de postlevée (p. 250)			
NOUVEAU PRODUIT			
quizalofop-p-éthyl ASSURE II (96 g/L) plus concentré d'huile CANPLUS 411 ou SURE-MIX	0,036 à 0,07 kg/ha 0,38 à 0,75 L/ha 5 à 10 L/1000 L 5 L/1000 L	 0,15 à 0,3 L/ac 5 à 10 L/1000 L 5 L/1000 L	• Appliquer sur les céréales spontanées et les graminées annu stade 2 feuilles et le tallage, et sur le maïs spontané et le chi 6 feuilles. • Utiliser la dose de 0,38 L de ASSURE II/ha (0,15 L/ac) pou spontané, les céréales spontanées et la sétaire verte. • La dose de 0,5 L de ASSURE II/ha (0,2 L/ac) détruit la par chiendent et assure également la maîtrise du pied-de-coq. • Utiliser la dose de 0,75 L de ASSURE II/ha (0,3 L/ac) pou chiendent. • Utiliser la dose supérieure de CANPLUS 411 pour combatt chiendent ou en situation de sécheresse.
Tomate repiquée — Anti-graminées et anti-dicotylédones de postlevée			
Anti-dicotylédones de postlevée (p. 254)			
NOUVEAU PRODUIT — TOMATE EN FRAIS			
rimsulfuron PRISM (25 DF) plus surfactant non ionique CITOWETT PLUS, AGRAL 90 ou AG-SURF	15 g/ha 60 g/ha 0,2 % v/v 2 L/1000 L d'eau	 24 g/ac 0,2 % v/v 2 L/1000 L d'eau	• Appliquer en POST jusqu'au stade 4 feuilles de la morelle lorsque le chiendent est au stade 3–6 feuilles (moins de 10 graminées annuelles sont au stade 1–6 feuilles et que l'ami stade 4–6 feuilles. • Faire **UN SEUL** traitement par année. • **NE PAS** traiter si de la pluie est prévue dans les 2 heures q • Respecter un délai d'attente de 30 jours avant la récolte. • **Peut être appliqué sur les tomates de transformation et**
NOUVEAU PRODUIT			
thifensulfuron méthyl PINNACLE (75 % DF) plus surfactant non ionique AGRAL 90	4,125 à 6,0 g/ha 5,5 à 8,0 g/ha 0,2 % v/v 2 L/1000 L d'eau	 2,2 à 3,2 g/ac 0,2 % v/v 2 L/1000 L d'eau	• Appliquer 3 semaines après le repiquage, avant que les ma n'atteignent 10 cm de hauteur. • Ajouter PINNACLE à la bouillie, mettre l'agitateur en mar AGRAL 90. • **NE PAS** appliquer dans moins de 100 L d'eau/ha. • **NE PAS** appliquer si de la pluie est prévue dans les heures • Faire **UN SEUL** traitement par année. • **NE PAS** appliquer sur des tomates soumises à un stress. • **NE PAS** faire ce traitement dans les 45 jours qui précèden

Matière active NOM COMMERCIAL (Formulation)	DOSE (de matière active) DE PRODUIT/HA	DOSE DE PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS (voir aussi le chapitre 4, Notes sur les herbicides, et le chapitre 5, Note[illegible] sur les adjuvants)
Fraisier — Année de plantation — Fin d'automne			
Année de plantation – Fin d'automne — Anti-graminées et anti-dicotylédones radiculaires (p. 269)			
Année de production – Fin d'automne — Anti-graminées et anti-dicotylédones radiculaires (p. 274)			
NOUVEAU PRODUIT			
oxyfluorfène GOAL 2XL (240 g/L)	0,24 kg/ha 1,0 L/ha	0,4 L/ac	• Appliquer dans 500 L d'eau/ha. • Appliquer au sol une fois par année **SEULEMENT**. • Appliquer sur les plants en dormance avant de les recouvrir de paillis à la fin de l'automne. • Assure la maîtrise des mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette ainsi que des violettes des champs et des oxalides. • **NE PAS** faire ce traitement moins de 150 jours avant la récolte.
Lutte contre les broussailles			
Pulvérisation sur le feuillage et le tronc, jusqu'au ruissellement — La plupart des espèces à feuilles caduques (p. 335)			
AJOUT DE PRODUIT (voir caractères gras)			
dicamba VANQUISH (480 g/L) plus dichlorprop/2,4-D DIPHENOPROP BK 700 (679 g/L) **ou DESORMONE (680 g/L)**	2,5 kg/1000 L 5,2 L/1000 L 4,9 kg/1000 L 7,15 L/1000 L **7,15 L/1000 L**		• Pour frêne blanc et érable à sucre. • Pulvériser sur les feuilles complètement déployées, jusqu'au ruissellement.
dichlorprop/2,4-D DIPHENOPROP BK 700 (679 g/L) **ou DESORMONE (680 g/L)** ou ESTAPROP (582 g/L) ou DICHLORPROP D (582 g/L)	5,1 à 6,8 kg/1000 L 7,5 à 10 L/1000 L **7,5 à 10 L/1000 L** 8,75 à 11,7 L/1000L 8,75 à 11,7 L/1000 L		• Pulvériser **l'ester peu volatil** dans les zones où prédominent les espèces connues tolérer le 2,4 D seul.
Pulvérisation d'une bouillie à base de mazout sur l'écorce de la base des troncs (p. 337)			
AJOUT DE PRODUIT (voir caractères gras)			
dichlorprop/2,4-D DIPHENOPROP BK 700 (679 g/L) **ou DESORMONE (680 g/L)** ou ESTAPROP (582 g/L) ou DICHLORPROP D (582 g/L)	1,9 à 3 kg/100 L 2,8 à 4,4 L/100 L **2,8 à 4,4 L/100 L** 3,2 à 5,2 L/100 L 2,3 L/100 L		• Pour la plupart des espèces ligneuses, y compris les conifères. • Diluer les formulations **d'ester peu volatil** dans du mazout. • Bien humecter l'écorce, mais sans laisser ruisseler.

Matière active NOM COMMERCIAL (Formulation)	DOSE (de matière active) DE PRODUIT/HA	DOSE DE PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS (voir aussi le chapitre 4, Notes sur les herbicides, et le chapitre 5, Notes sur les adjuvants)
Rutabaga			
Anti-graminées de postlevée (p. 250)			
NOUVEAU PRODUIT			
quizalofop-p-éthyl ASSURE II (96 g L) plus concentré d'huile CANPLUS 411 ou SURE-MIX	0,036 à 0,07 kg ha 0,38 à 0,75 L ha 5 à 10 L 1000 L 5 L 1000 L	0,15 à 0,3 L ac 5 à 10 L 1000 L 5 L 1000 L	• Appliquer sur les céréales spontanées et les graminées annuelles levées entre le stade 2 feuilles et le tallage, et sur le maïs spontané et le chiendent au stade 2-6 feuilles. • Utiliser la dose de 0,38 L de ASSURE II ha (0,15 L ac) pour lutter contre le maïs spontané, les céréales spontanées et la vesce velue. • La dose de 0,5 L de ASSURE II ha (0,2 L ac) détruit la partie aérienne du chiendent et assure également la maîtrise du pied-de-coq. • Utiliser la dose de 0,75 L de ASSURE II ha (0,3 L ac) pour lutter contre le chiendent. • Utiliser la dose supérieure de CANPLUS 411 pour combattre la folle avoine et le chiendent ou en situation de sécheresse.
Tomate repiquée — Anti-graminées et anti-dicotylédones de postlevée			
Anti-dicotylédones de postlevée (p. 254)			
NOUVEAU PRODUIT — TOMATE EN FRAIS			
rimsulfuron PRISM (75 DF) plus surfactant non ionique CHOWETT PLUS, AGRAL 90 ou AG-SURF	15 g ha 60 g ha 0,2 % v/v 2 L 1000 L d'eau	24 g ac 0,2 % v/v 2 L 1000 L d'eau	• Appliquer en POST jusqu'au stade 4 feuilles de la mauvaise herbe. Appliquer lorsque le chiendent est au stade 3-6 feuilles (entre 10 cm de haut), que les graminées annuelles sont au stade 1-6 feuilles et que l'amarante réfléchie est au stade 4-6 feuilles. • Faire **UN SEUL** traitement par année. • **NE PAS** traiter si de la pluie est prévue dans les 2 heures qui suivent. • Respecter un délai d'attente de 30 jours avant la récolte. • **Peut être appliqué sur les tomates de transformation et les tomates en frais.**
NOUVEAU PRODUIT			
thifensulfuron méthyl PINNACLE (75 % DF) plus surfactant non ionique AGRAL 90	4,125 à 6,0 g ha 5,5 à 8,0 g ha 0,2 % v/v 2 L 1000 L d'eau	2,2 à 3,2 g ac 0,2 % v/v 2 L 1000 L d'eau	• Appliquer 3 semaines après le repiquage, avant que les mauvaises herbes n'atteignent 10 cm de hauteur. • Ajouter PINNACLE à la bouillie, mettre l'agitateur en marche, puis ajouter AGRAL 90. • **NE PAS** appliquer dans moins de 100 L d'eau ha. • **NE PAS** appliquer si de la pluie est prévue dans les heures qui suivent. • Faire **UN SEUL** traitement par année. • **NE PAS** appliquer sur des tomates soumises à un stress. • **NE PAS** faire ce traitement dans les 45 jours qui précèdent la récolte.

Matière active NOM COMMERCIAL (Formulation)	DOSE (de matière active) DE PRODUIT/HA	DOSE DE PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS (voir aussi le chapitre 4, Notes sur les herbicides, et le chapitre 5, Notes sur les adjuvants)
Fraisier — Année de plantation — Fin d'automne			
Année de plantation – Fin d'automne — Anti-graminées et anti-dicotylédones radiculaires (p. 269)			
Année de production – Fin d'automne — Anti-graminées et anti-dicotylédones radiculaires (p. 274)			
NOUVEAU PRODUIT			
oxyfluorfène GOAL 2XL (240 g/L)	0,24 kg/ha 1,0 L/ha	0,4 L/ac	• Appliquer dans 500 L d'eau/ha • Appliquer au sol une fois par année **SEULEMENT** • Appliquer sur les plants en dormance avant de les recouvrir de paille à la fin de l'automne • Assure la maîtrise des mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette ainsi que des violettes des champs et des oxalides • **NE PAS** faire ce traitement moins de 150 jours avant la récolte
Lutte contre les broussailles			
Pulvérisation sur le feuillage et le tronc, jusqu'au ruissellement — La plupart des espèces à feuilles caduques (p. 335)			
AJOUT DE PRODUIT (voir caractères gras)			
dicamba VANQUISH (480 g/L) plus dichlorprop 2,4-D DIPHENOPROP BK 700 (679 g/L) **ou DESORMONE (680 g/L)**	2,5 kg/1000 L 5,2 L/1000 L 4,9 kg/1000 L 7,15 L/1000 L **7,15 L/1000 L**		• Pour frêne blanc et érable à sucre • Pulvériser sur les feuilles complètement déployées, jusqu'au ruissellement
dichlorprop 2,4-D DIPHENOPROP BK 700 (679 g/L) **ou DESORMONE (680 g/L)** ou ESTAPROP (582 g/L) ou DICHLORPROP D (582 g/L)	5,1 à 6,8 kg/1000 L 7,5 à 10 L/1000 L **7,5 à 10 L/1000 L** 8,75 à 11,7 L/1000 L 8,75 à 11,7 L/1000 L		• Pulvériser **l'ester peu volatil** dans les zones où prédominent les espèces ligneuses tolérer le 2,4-D seul
Pulvérisation d'une bouillie à base de mazout sur l'écorce de la base des troncs (p. 337)			
AJOUT DE PRODUIT (voir caractères gras)			
dichlorprop 2,4-D DIPHENOPROP BK 700 (679 g/L) **ou DESORMONE (680 g/L)** ou ESTAPROP (582 g/L) ou DICHLORPROP D (582 g/L)	1,9 à 3 kg/100 L 2,8 à 4,4 L/100 L **2,8 à 4,4 L/100 L** 3,2 à 5,2 L/100 L 2,3 L/100 L		• Pour la plupart des espèces ligneuses, y compris les conifères • Diluer les formulations **d'ester peu volatil** dans du mazout • Bien humecter l'écorce, mais sans laisser ruisseler

Matière active NOM COMMERCIAL (Formulation)	DOSE (de matière active) DE PRODUIT/HA	DOSE DE PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS (voir aussi le chapitre 4, Notes sur les herbicides, et le chapitre 5, Notes sur les adjuvants)
CHANGEMENT AUX PRÉCAUTIONS (voir caractères gras)			
triclopyr GARLON 4 (480 g/L)	9,6 à 14,4 kg/100 L 20 à 30 L/100 L		▪ Pour la plupart des espèces ligneuses, mais non les conifères. ▪ Appliquer une solution à 20–30 % mélangée à de l'huile minérale ou végétale. ▪ Bas volume d'un seul côté — Ce traitement à bas volume peut être appliqué sur les troncs de moins de 15 cm de diamètre. Bien humecter au moins un côté du tronc et du collet, mais non jusqu'au ruissellement. ▪ Rationalisation — Pulvériser suffisamment un côté des troncs de moins de 8 cm de diamètre basal, de manière à former une bande de 5 cm de large. On doit élargir la zone traitée de manière à encercler le tronc en moins de 30 minutes. Traiter les deux côtés des troncs qui ont entre 8 et 12 cm de diamètre basal.
Dévitalisation des souches — Contre la plupart des espèces ligneuses à feuilles caduques			
AJOUT DE PRODUIT (voir caractères gras)			
dichlorprop/2,4-D DIPHENOPROP BK 700 (679 g/L) **ou DESORMONE (680 g/L)** ou ESTAPROP (582 g/L) ou DICHLORPROP D (582 g/L)	1,9 kg/100 L 2,8 L/100 L **2,8 L/100 L** 3,25 L/100 L 3,25 L/100 L		▪ Préparer la bouillie à base de mazout.
Lutte contre les conifères et autres espèces à feuillage persistant			
Pulvérisation sur les feuilles et les troncs de bouillies phytocides à base d'eau — Peuplements mixtes (conifères et broussailles) (p. 338)			
AJOUT DE PRODUIT (voir caractères gras)			
dicamba VANQUISH (480 g/L) dichlorprop/2,4-D DIPHENOPROP BK 700 (679 g/L) **ou DESORMONE (680 g/L)**	2,5 kg/1000 L 5,2 L/1000 L 4,9 kg/1000 L 7,15 L/1000 L **7,15 L/1000 L**		▪ Appliquer au printemps ou au début de l'été. ▪ La bouillie doit mouiller toutes les parties aériennes. ▪ Faire le mélange en cuve selon le mode d'emploi du VANQUISH.
CHANGEMENT AUX PRÉCAUTIONS (voir caractères gras)			
piclorame/2,4-D TORDON 101 ((1:3,7)305 g/L)	3,05 kg/1000 L 10 L/1000 L		▪ Traiter au début de l'été quand les conifères sont en pleine croissance. ▪ Pulvériser la bouillie sur le feuillage, le tronc et le collet de façon que toute la plante soit mouillée. ▪ **Ajouter une solution de 0,25 % v/v du surfactant Sylgard 309 pour maîtriser les conifères.** ▪ Il est obligatoire de se procurer un permis pour acheter et utiliser ce produit.

Matière active NOM COMMERCIAL (Formulation)	DOSE (de matière active) DE PROD[illegible]/HA	DOSE DE PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS (voir aussi le chapitre 4, Notes sur les herbicides, et le chapitre 5, Notes sur les adjuvants)
piclorame/2,4-D TORDON 101 ((1:3,7)305 g/L)	6,71 à 7,62 [illegible]g/ha 22 à 25 L/ha	 7,2 à 10 L/ac	▪ Traiter à raison de 450 L de bouillie/ha (180 L/ac), en traitement foliaire à volume constant, pendant la période de croissance active des conifères au début de l'été. ▪ **Ajouter une solution de 0,25–0,375 % v/v du surfactant Sylgard 309 pour maîtriser les conifères.** ▪ Il est obligatoire de se procurer un permis pour acheter et utiliser ce produit.

Lutte contre les mauvaises herbes vivaces sur les sols non cultivés

Anti-dicotylédones de postlevée (p. 340)

AJOUT DE PRODUIT (voir caractères gras)

dichlorprop/2,4-D DIPHENOPROP BK 700 (679 g/L)	2,375 kg/ha 3,5 L/ha	 1,4 L/ac	▪ Pulvériser ce produit sous sa forme **d'ester peu volatil** à raison de 200–600 L de bouillie/ha (80–240 L/ac), au mois de mai ou au début de l'automne. ▪ Peut aussi servir au désherbage des bords de route (voir p. 343).
ou DESORMONE (680 g/L)	**3,5 L/ha**	**1,4 L/ac**	
ou ESTAPROP (582 g/L)	4 L/ha	1,6 L/ac	
ou DICHLORPROP D (582 g/L)	4 L/ha	1,6 L/ac	
piclorame/2,4-D TORDON 101 ((1:3,7)305 g/L)	**2,135 kg/ha 7 L/ha**	** 2,8 L/ac**	▪ **Contre le chardon des champs, le mélilot, le trèfle rouge, la carotte sauvage, l'herbe à poux, la verge d'or, l'oseille, le plantain, la laitue scariole, la bardane, la vergerette et la vesce commune.** ▪ **Traiter à raison de 200 L d'eau/ha sous forme de pulvérisation foliaire à volume constant.** ▪ **Traiter lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active.** ▪ **Ne pas laisser le brouillard herbicide dériver vers des végétaux sensibles comme les haricots, les pois, les cultures légumières, les potagers ou les plantations brise-vent.** ▪ **Il est obligatoire de se procurer un permis pour acheter et utiliser ce produit.**

Anti-graminées et anti-dicotylédones de prélevée/de postlevée (p. 340)

AJOUT DE PRODUIT (voir caractères gras)

diuron DIUREX 80W (80 WP)	**8,8 à 22 kg/ha 11 à 27,5 kg/ha**	** 4,4 à 11 kg/ac**	▪ **Utiliser cette dose sur les sols sableux et les loams sableux.**
diuron DIUREX 80W (80 WP)	**32 à 44 kg/ha 40 à 55 kg/ha**	** 16 à 22 kg/ac**	▪ **Utiliser cette dose sur les sols argileux ou les sols riches en matière organique.**

Désherbage total à long terme

Zones dénudées — Désherbage total (p. 345)

AJOUT DE PRODUIT (voir caractères gras)

diuron DIUREX 80W (80 WP)	**8,8 à 22 kg/ha 11 à 27,5 kg/ha**	** 4,4 à 11 kg/ac**	▪ **Utiliser cette dose sur les sols sableux et les loams sableux.**
diuron DIUREX 80W (80 WP)	**32 à 44 kg/ha 40 à 55 kg/ha**	** 16 à 22 kg/ac**	▪ **Utiliser cette dose sur les sols argileux ou les sols riches en matière organique.**

Matière active NOM COMMERCIAL (Formulation)	DOSE (de matière active) DE PRODUIT/HA	DOSE DE PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS (voir aussi le chapitre 4, Notes sur les herbicides, et le chapitre 5, Notes sur les adjuvants)
CHANGEMENT AUX PRÉCAUTIONS (voir caractères gras)			
triclopyr GARLON 4 (480 g/L)	9,6 à 14,4 kg/100 L 20 à 30 L/100 L		▪ Pour la plupart des espèces ligneuses, mais non les conifères. ▪ Appliquer une solution à 20–30 % mélangée à de l'huile minérale ou végétale. ▪ Bas volume d'un seul côté — Ce traitement à bas volume peut être appliqué sur les troncs de moins de 15 cm de diamètre. Bien humecter au moins un côté du tronc et du collet, mais non jusqu'au ruissellement. ▪ Rationalisation — Pulvériser suffisamment un côté des troncs de moins de 8 cm de diamètre basal, de manière à former une bande de 5 cm de large. On doit élargir la zone traitée de manière à encercler le tronc en moins de 30 minutes. Traiter les deux côtés des troncs qui ont entre 8 et 12 cm de diamètre basal.
Dévitalisation des souches — Contre la plupart des espèces ligneuses à feuilles caduques			
AJOUT DE PRODUIT (voir caractères gras)			
dichlorprop 2,4-D DIPHENOPROP BK 700 (679 g/L) **ou DESORMONE (680 g/L)** ou ESTAPROP (582 g/L) ou DICHLORPROP D (582 g/L)	1,9 kg/100 L 2,8 L/100 L **2,8 L/100 L** 3,25 L/100 L 3,25 L/100 L		▪ Préparer la bouillie à base de mazout.
Lutte contre les conifères et autres espèces à feuillage persistant			
Pulvérisation sur les feuilles et les troncs de bouillies phytocides à base d'eau — Peuplements mixtes (conifères et broussailles) (p. 338)			
AJOUT DE PRODUIT (voir caractères gras)			
dicamba VANQUISH (480 g/L) dichlorprop 2,4-D DIPHENOPROP BK 700 (679 g/L) **ou DESORMONE (680 g/L)**	2,5 kg/1000 L 5,2 L/1000 L 4,9 kg/1000 L 7,15 L/1000 L **7,15 L/1000 L**		▪ Appliquer au printemps ou au début de l'été. ▪ La bouillie doit mouiller toutes les parties aériennes. ▪ Faire le mélange en cuve selon le mode d'emploi du VANQUISH.
CHANGEMENT AUX PRÉCAUTIONS (voir caractères gras)			
piclorame 2,4-D TORDON 101 (1:3,7)305 g/L)	3,05 kg/1000 L 10 L/1000 L		▪ Traiter au début de l'été quand les conifères sont en pleine croissance. ▪ Pulvériser la bouillie sur le feuillage, le tronc et le collet de façon que toute la plante soit mouillée. ▪ **Ajouter une solution de 0,25 % v/v du surfactant Sylgard 309 pour maîtriser les conifères.** ▪ Il est obligatoire de se procurer un permis pour acheter et utiliser ce produit.

Matière active NOM COMMERCIAL (Formulation)	DOSE (de matière active) DE PRODUIT/HA	DOSE DE PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS (voir aussi le chapitre 4, Notes sur les herbicides, et le chapitre 5, Notes sur les adjuvants)
piclorame 2,4-D TORDON 101 (1:3,7)305 g/L)	6,71 à 7,62 kg/ha 22 à 25 L/ha	7,2 à 10 L/ac	▪ Traiter à raison de 450 L de bouillie/ha (180 L/ac), en traitement foliaire à volume constant, pendant la période de croissance active des conifères au début de l'été. ▪ **Ajouter une solution de 0,25–0,375 % v/v du surfactant Sylgard 309 pour maîtriser les conifères.** ▪ Il est obligatoire de se procurer un permis pour acheter et utiliser ce produit.

Lutte contre les mauvaises herbes vivaces sur les sols non cultivés

Anti-dicotylédones de postlevée (p. 340)

AJOUT DE PRODUIT (voir caractères gras)

dichlorprop 2,4-D DIPHENOPROP BK 700 (679 g/L)	2,375 kg/ha 3,5 L/ha	1,4 L/ac	▪ Pulvériser ce produit sous sa forme **d'ester peu volatil** à raison de 200–600 L de bouillie/ha (80–240 L/ac), au mois de mai ou au début de l'automne. ▪ Peut aussi servir au désherbage des bords de route (voir p. 343).
ou DESORMONE (680 g/L) ou ESTAPROP (582 g/L) ou DICHLORPROP D (582 g/L)	**3,5 L/ha** 4 L/ha 4 L/ha	**1,4 L/ac** 1,6 L/ac 1,6 L/ac	
piclorame/2,4-D **TORDON 101** **(1:3,7)305 g/L)**	**2,135 kg/ha** **7 L/ha**	**2,8 L/ac**	▪ **Contre le chardon des champs, le mélilot, le trèfle rouge, la carotte sauvage, l'herbe à poux, la verge d'or, l'oseille, le plantain, la laitue scariole, la bardane, la vergerette et la vesce commune.** ▪ **Traiter à raison de 200 L d'eau/ha sous forme de pulvérisation foliaire à volume constant.** ▪ **Traiter lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active.** ▪ **Ne pas laisser le brouillard herbicide dériver vers des végétaux sensibles comme les haricots, les pois, les cultures légumières, les potagers ou les plantations brise-vent.** ▪ **Il est obligatoire de se procurer un permis pour acheter et utiliser ce produit.**

Anti-graminées et anti-dicotylédones de prélevée/de postlevée (p. 340)

AJOUT DE PRODUIT (voir caractères gras)

diuron **DIUREX 80W (80 WP)**	**8,8 à 22 kg/ha** **11 à 27,5 kg/ha**	**4,4 à 11 kg/ac**	▪ **Utiliser cette dose sur les sols sableux et les loams sableux.**
diuron **DIUREX 80W (80 WP)**	**32 à 44 kg/ha** **40 à 55 kg/ha**	**16 à 22 kg/ac**	▪ **Utiliser cette dose sur les sols argileux ou les sols riches en matière organique.**

Désherbage total à long terme

Zones dénudées — Désherbage total (p. 345)

AJOUT DE PRODUIT (voir caractères gras)

diuron **DIUREX 80W (80 WP)**	**8,8 à 22 kg/ha** **11 à 27,5 kg/ha**	**4,4 à 11 kg/ac**	▪ **Utiliser cette dose sur les sols sableux et les loams sableux.**
diuron **DIUREX 80W (80 WP)**	**32 à 44 kg/ha** **40 à 55 kg/ha**	**16 à 22 kg/ac**	▪ **Utiliser cette dose sur les sols argileux ou les sols riches en matière organique.**

REMPLACER L'ANNEXE 1 par la suivante.

ANNEXE I. FABRICANTS ET DISTRIBUTEURS D'HERBICIDES

CODE	NOM	TÉLÉPHONE	PAGE WEB
APB	APPLIED BIOCHEMISTS INC.	1 800 558-5106	www.appliedbiochemists.com/
ARV	AGREVO CANADA INC.	1 877 938-3737	www.bayercropscience.ca
AET	AVENTIS CROPSCIENCE CANADA CO.	1 877 938-3737	www.bayercropscience.ca
ATC	ICI SURFACTANTS	(519) 756-6181	www.surfactant.com/
BAT	BARTLETT, N.M. INC.	905 563-8261	
BAZ	BASF CANADA INC.	1 877 371-2273	www.agsolutions.ca/
BBB	BAYER INC.	1 877 938-3737	www.bayercropscience.ca
CAU	CHEMINOVA CANADA	1 888 316-6260	www.cheminova.com/
BAZ	CYANAMID CROP PROTECTION	1 877 371-2273	www.agsolutions.ca/
DCS	DOW CORNING	1 800 663-4300	www.dowcorning.com/
DUQ	DUPONT CANADA INC.	1 800 667-3925	www.dupont.ca/ag/
DWE	DOW AGROSCIENCES CANADA INC.	1 800 667-3852	www.dowagro.com/canada/
EFA	ELF ATOCHEM of CANADA LTD.	905 827-9841	www.elf-atochem.com/newelf/homepage.cfm
GOW	GOWAN COMPANY	(520) 783-8844	www.gowanco.com
GRC	GREAT LAKES CHEMICAL CORPORATION		www.greatlakescorp.com/
GRN	GRIFFIN CORP.	(912) 242-8635	www.griffinllc.com
INT	INTERPROVINCIAL COOPERATIVE LIMITED	(204) 233-3461	
LOV	LOVELAND INDUSTRIES INC.	1 800 356-8920	
MOX	MONSANTO CANADA INC.	1 800 667-4944	www.monsanto.com/
NLC	NALCO CANADA INC.	905 623-8791	www.nalco.com/
NOR	NORAC CONCEPTS INC.	(613) 841-2907	www.noracconcepts.com/
NUA	NUFARM AGRICULTURE INC.	1 800 868-5444	www.nufarm.ca/
NUG	NU-GRO CORPORATION	(519) 456-2021	www.nugro.com/
PLG	PLANT PRODUCTS CO. LTD.	1 800 387-2449	www.plantprod.com/
RHQ	RHONE-POULENC CANADA INC.	1 877 938-3737	www.bayercropscience.ca
SAF	SANEX INC	905 602-5100	
ROH	ROHM & HAAS CANADA INC.	1 800 667-3852	www.dowagro.com/canada/
SGF	SCOTTS CANADA LTD.	1 800 668-5669	www.scottslawn.com/
STD	STANCHEM INC.	416 259-8231	
SYN	SYNGENTA CROP PROTECTION CANADA INC.	1 800 459-2422	www.syngenta.ca
SWC	SWIMCO CANADA INC.	905 873-2204	
UAG	UNITED AGRI PRODUCTS	1 800 265-4624	www.uap.ca/
UNR	UNIROYAL CHEMICAL	1 800 265-2157	www.uniroyalchemical.com/
TOM	TOMEN AGRO INC	(519) 766-0415	www.tomenagro.ca
VAR	VAN WATERS & ROGERS LTD.	1 800 265-7671	www.vwr-ltd.com/
WBR	WILBUR-ELLIS COMPANY OF CANADA LTD.	(306) 242-4553	www.wilburellis.com/
	COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PESTICIDES DE L'ONTARIO	416 314-9233	www.opac.gov.on.ca/
	PAGE DU MAAO SUR LES MAUVAISES HERBES		http://www.gov.on.ca/OMAF/french/crops/insects/weeds.html
	AGENCE DE RÉGLEMENTATION DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE		www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/
	WEED SCIENCE SOCIETY of AMERICA		ext.agn.uiuc.edu/wssa/

Jeter les éditions périmées de la présente publication. Chaque année, le sous-comité de lutte contre les mauvaises herbes du Comité de la recherche et des services en matière de lutte contre les ennemis des cultures de l'Ontario revoit les pesticides énumérés dans cette publication. À la connaissance du Comité, au moment de l'impression, tous ces pesticides avaient été :

- homologués par le gouvernement fédéral;
- examinés par le Comité consultatif sur les pesticides de l'Ontario;
- classés par le ministère de l'Environnement de l'Ontario (MEO) en novembre 2002.

L'information fournie dans cette publication est d'ordre général seulement. En publiant ce guide, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario (MAAO) n'offre aucune garantie et n'assume aucune responsabilité en cas de pertes de produits végétaux ou animaux, d'inconvénients pour la santé, de préjudices causés au milieu naturel ou aux personnes par suite de l'utilisation d'un pesticide mentionné dans ce guide.

Le mode d'emploi figurant sur l'emballage a force de loi. Utiliser un produit de toute autre façon constitue un délit. De plus, il faut utiliser tous les produits pesticides conformément à la *Loi sur les pesticides* et au règlement 914, administrés par le MEO.

Un certain nombre de marques sont mentionnées dans le guide pour en faciliter la consultation; cela ne veut pas dire que le ministère cautionne ces produits ni que des produits similaires vendus sous d'autres marques sont moins efficaces.

Se référer aux renseignements portés par l'étiquette de chaque produit afin de connaître notamment sa compatibilité avec d'autres substances et ses effets selon les conditions du milieu. Divers facteurs, dont les conditions atmosphériques, influent sur l'efficacité des produits et des dommages qu'ils peuvent causer à la végétation.

Santé Canada a fixé des limites maximales de résidus (LMR) de pesticides. Comme les transformateurs et les détaillants fixent parfois des normes plus sévères, les producteurs doivent se renseigner auprès de leurs clients sur les restrictions ou limitations qu'ils appliquent. On leur conseille de tenir un registre à jour et précis sur l'usage des pesticides dans chacune de leurs cultures.

Homologation fédérale des pesticides

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada homologue les pesticides à la suite d'une évaluation des données scientifiques visant à vérifier la valeur et le bien-fondé de chaque produit; elle veille aussi à ce que les risques pour la santé humaine et le milieu liés à l'utilisation projetée du produit soient acceptables.

1. **Homologation complète**
   L'homologation est généralement accordée pour une période de 5 ans, renouvelable par la suite.
2. **Homologation temporaire**
   L'homologation temporaire est accordée pour tout au plus un an, à la condition que le requérant accepte de fournir des données techniques ou scientifiques durant cette période, ou que le pesticide soit utilisé pour une intervention d'urgence en cas d'infestation majeure.

Étiquette supplémentaire

Vous DEVEZ obtenir une étiquette supplémentaire et suivre toutes les indications qui s'y trouvent si l'ARLA autorise de nouvelles utilisations d'un pesticide homologué qui ne figurent pas sur l'étiquette initiale.

Une étiquette supplémentaire est nécessaire, par exemple, dans chacun des cas suivants :

- **homologation temporaire pour une intervention d'urgence**
- **homologation du produit pour un nouvel usage limité** (l'étiquette comporte de nouvelles mentions visant des cultures qui ne figuraient pas sur l'étiquette initiale).

On peut obtenir un exemplaire de l'étiquette supplémentaire auprès du fabricant ou du fournisseur, du regroupement de producteurs qui a parrainé l'homologation d'urgence ou l'usage restreint, du MAAO ou du Service de renseignements de l'ARLA.

Pour plus d'information sur l'homologation fédérale, consulter le site Web de l'ARLA à *www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla* ou composer le **1 800 267-6315**.

Réglementation des pesticides en Ontario

Classification des pesticides dans des « annexes »

Le MEO classe tout pesticide dans l'une des six **annexes** de la Loi, selon le danger qu'il présente pour la santé humaine ou le milieu naturel. Pour des données à jour sur la situation d'un pesticide au regard de la réglementation, consulter le site Web du Comité consultatif sur les pesticides de l'Ontario à *www.opac.gov.on.ca* ou composer le 416 314-9230; télécopieur : 416 314-9237.

Permis et accréditation exigés de tous les utilisateurs de pesticides

Il faut détenir un permis d'exterminateur ou être producteur accrédité pour acheter et utiliser des pesticides classés aux annexes 1, 2 et 5.

Exigences visant les producteurs et leurs aides

Les agriculteurs doivent avoir reçu une accréditation au terme du **Cours d'utilisation sécuritaire des pesticides** avant d'utiliser sur toute terre qu'ils cultivent un produit énuméré à l'annexe 1, 2 ou 5 et avant d'en faire l'achat. Il doit y avoir au moins un agriculteur accrédité par ferme.

Les aides agricoles doivent eux aussi suivre une formation sur l'utilisation sécuritaire des pesticides, sanctionnée par le MEO, avant d'utiliser tout produit inscrit à l'annexe 2 ou 5, sous la supervision d'un agriculteur accrédité. Cette exigence s'applique à tous les aides, notamment les membres de la famille, les employés de la ferme et les employés occasionnels.

Pour des détails sur la formation des producteurs et de leurs aides, consulter le site Web du Programme ontarien de formation en matière de pesticides à *www.ridgetownc.uoguelph.ca/opep/* ou appeler le **1 800 652-8573**.

Exigences visant les entrepreneurs et leurs aides

Pour pulvériser des pesticides comme activité commerciale, il faut détenir un permis d'exterminateur. **Cette exigence s'applique aussi au producteur qui pulvérise des pesticides sur des terres autres que les siennes contre rémunération**. Il faut alors suivre un cours de formation à distance et réussir l'examen, puis soumettre une preuve de son accréditation au MEO qui délivre le permis.

Les aides non détenteurs de permis doivent devenir **techniciens** avant de pouvoir manipuler des produits des annexes 2 (avec restrictions), 3, 4 et 6 sous la supervision indirecte d'un exterminateur détenteur d'un permis. Les techniciens ne peuvent pas manipuler des produits des annexes 1 et 5. Pour plus d'information sur les exterminateurs et techniciens, consulter le site Web de Formation et accréditation des destructeurs de parasites à *www.ridgetownc.uoguelph.ca/optc* ou composer le **1 888 620-9999**.

This publication is also available in English.

Jeter les éditions périmées de la présente publication

- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]

L'information fournie dans cette publication est d'ordre général seulement.

Le mode d'emploi figurant sur l'emballage a force de loi. Utiliser un produit de toute autre façon constitue un délit. De plus, il faut utiliser tous les produits pesticides conformément à la *Loi sur les pesticides* et au règlement 914, administrés par le MEO.

Se référer aux renseignements portés par l'étiquette de chaque produit.

Santé Canada a fixé des limites maximales de résidus (LMR) de pesticides.

Homologation fédérale des pesticides

1. Homologation complète
2. Homologation temporaire

Étiquette supplémentaire

Vous DEVEZ obtenir une étiquette supplémentaire et suivre toutes les indications qui s'y trouvent si l'ARLA autorise de nouvelles utilisations d'un pesticide homologué qui ne figurent pas sur l'étiquette initiale.

- homologation temporaire pour une intervention d'urgence
- homologation du produit pour un nouvel usage limité

1 800 267-6315

Réglementation des pesticides en Ontario

Classification des pesticides dans des « annexes »

annexes

Permis et accréditation exigés de tous les utilisateurs de pesticides

Il faut détenir un permis d'exterminateur ou être producteur accrédité pour acheter et utiliser des pesticides classés aux annexes 1, 2 et 5.

Exigences visant les producteurs et leurs aides

Cours d'utilisation sécuritaire des pesticides

1 800 652-8573

Exigences visant les entrepreneurs et leurs aides

Cette exigence s'applique aussi au producteur qui pulvérise des pesticides sur des terres autres que les siennes contre rémunération.

techniciens

1 888 620-9999

Centre d'information agricole
1 877 424-1300
ag.info@omaf.gov.on.ca

www.gov.on.ca/omaf

Publié par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, Toronto, Canada
ISSN 0836-1088
REV 01-03, POD

Ontario

01210100755F